RAPPORT FINANCIER

GROUPE CRÉDIT MUTUEL 2021

ÉDITION 2022

Crédit Mutuel

Sommaire

Rapport de gestion du conseil d'administration de la confédération nationale du Crédit Mutuel **p 4**

Contexte économique et financier p 4
Activité et résultats du groupe p 6
Analyse par secteur d'activité p 8
Résultats par activité et *reporting* par pays p 9
Fonds propres et exposition aux risques p 11

États financiers **P 30**

Bilan p 30
Compte de résultat p 32
Tableau de variation des capitaux propres p 34
Tableau des flux de trésorerie nette p 36
Annexes P 39

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés **P 128**

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel sur les comptes consolidés de l'exercice 2021

Éléments financiers et extra-financiers

Contexte économique et financier

2021 : une reprise suffisamment robuste face aux risques

Dans le sillage de l'année 2020, 2021 a été conditionnée par l'évolution de la situation sanitaire. La période a oscillé entre forts rebonds économiques grâce aux progrès de la vaccination et ralentissements du fait de l'apparition de nouveaux variants. Les banques centrales et les Etats ont, dans un premier temps, poursuivi leurs politiques de soutien budgétaire et monétaire pour stimuler la reprise économique. Cependant, l'inflation, jugée transitoire au préalable, s'est révélée plus persistante qu'anticipé, suscitant de l'inquiétude. Alimentées par l'envolée des prix des matières premières et par les tensions sur les chaines d'approvisionnements, les pressions inflationnistes ont conduit les institutions à réagir. La Fed, la Banque d'Angleterre et, dans une moindre mesure, la Banque centrale européenne (BCE) se sont montrées moins accommodantes. Toutefois, l'appétit des investisseurs pour le risque s'est maintenu convaincus des perspectives de croissance à venir et d'une amélioration de la situation sanitaire grâce à l'efficacité de la vaccination. Cette confiance a permis aux marchés d'actions d'atteindre de nouveaux records historiques.

Les Etats et banques centrales toujours en soutien mais indiquent qu'elles vont le réduire

En zone euro, le début d'année est marqué par la résurgence épidémique, pesant sur la croissance à cause des restrictions sanitaires mises en place par les pays. Toutefois, l'optimisme est revenu dès la fin du printemps avec la réouverture progressive des économies et la reprise de l'activité, portée notamment par la consommation des ménages. La politique monétaire très accommodante de la BCE a largement contribué à maintenir des conditions de financement favorables en zone euro. Cela a permis aux Etats de rester en soutien de l'économie malgré les vagues épidémiques successives. Grâce à la montée en puissance de la vaccination, l'impact de l'épidémie sur l'activité est désormais décroissant malgré l'apparition du variant Omicron en fin d'année. Cependant, la crise sanitaire continue d'exacerber les tensions inflationnistes. Ainsi, la BCE a dû entamer un resserrement monétaire par la confirmation de l'arrêt en 2022 de son programme d'achats d'actifs lié à la pandémie. Ceci a contribué à la remontée des taux souverains européens même si le mouvement est resté globalement limité.

Le Royaume-Uni a débuté l'année par l'entrée en vigueur de l'accord commercial découlant du Brexit. Les conséquences négatives de la sortie de l'UE ont toutefois été en partie occultés par la situation sanitaire qui a conduit Boris Johnson à prendre des mesures strictes pour enrayer la progression de l'épidémie, mais seulement temporaires. Cependant, des tensions politiques liées au Brexit et la hausse de l'inflation ont progressivement assombri les perspectives économiques du pays. L'envolée de l'inflation a amené la Banque d'Angleterre à annoncer une hausse des taux directeurs.

Aux Etats-Unis, la politique budgétaire volontariste, mise en place par Joe Biden dès le début de l'année, a largement contribué à la vigueur du dollar. Le cours s'est renforcé de + 7 % face à l'euro et a progressé face à toutes les devises. Fort de sa courte majorité au Sénat, le parti démocrate a entériné un plan de relance de 1 900 milliards de dollars en réaction à l'épidémie, et a validé un plan d'infrastructures en fin d'année. Ce soutien à la demande, couplé à l'amélioration progressive de la situation sanitaire, a alimenté une reprise économique très rapide. Mais, les problèmes des chaînes d'approvisionnements, la flambée des prix de l'énergie et la normalisation plus lente qu'anticipé du marché du travail ont entraîné une augmentation de l'inflation, jugée inquiétante par la Fed. Pour freiner ces pressions inflationnistes, la Fed a annoncé une réduction de ses achats d'actifs et a envisagé des hausses de taux directeurs en 2022. Ces annonces ont eu un impact sur la hausse des taux souverains américains, aussi bien sur la partie courte que longue de la courbe.

La Chine a été l'un des premiers pays à voir sa situation sanitaire s'améliorer et à retrouver son niveau de PIB d'avant-crise. Cette dynamique économique s'est graduellement essoufflée en raison de plusieurs facteurs. La stratégie zéro-Covid a eu un impact lourd sur l'activité. Les tensions diplomatiques avec les Etats-Unis ont persisté. Les autorités ont resserré l'étau réglementaire sur de nombreux secteurs d'activité afin de renforcer la politique de prospérité commune et redonner ainsi du pouvoir d'achats aux classes moyennes. Le défaut de paiement du promoteur immobilier Evergrande a également accentué ce climat d'incertitude. Ceci a entraîné une nette sous-performance des actifs chinois par rapport au reste des pays développés. Face à ces vents contraires, les autorités chinoises ont néanmoins envoyé des signaux quant à leur détermination à contenir tout risque de contagion du secteur immobilier vers le reste de l'économie. Cette prise de position s'est d'ailleurs reflétée dans le rebond partiel de l'économie au 4ème trimestre. En outre, la propagation du variant Delta a posé de grandes difficultés aux autres pays émergents, pénalisés par une vaccination moins large et plus tardive que dans les pays développés. Les problématiques d'approvisionnements et l'accélération de l'inflation poussent les banques centrales à relever leurs taux directeurs. Leur réactivité est d'autant plus rapide qu'elles se retrouvent contraintes par le resserrement monétaire de la Fed.

L'année 2021 a été faste pour l'or noir avec une progression de près de 57 % du Brent. L'OPEP+ a renforcé sa main mise sur le marché du pétrole. Cela a eu pour conséquence de freiner la hausse de la production par rapport à la reprise de la demande. En outre, elle n'a pas cédé aux pressions américaines en faveur d'une hausse rapide de l'offre. Enfin, l'envolée du cours du gaz et de l'électricité s'explique par les tensions sur les moyens de production, dans un contexte géopolitique tendu entre la Russie et l'OTAN. Cet élément est de nature à alimenter l'inflation.

La France, championne d'Europe de la reprise

En France, les mesures de restrictions partielles du début d'année ont retardé la reprise économique. La réouverture progressive, très liée à l'accélération de la vaccination au printemps, a toutefois favorisé une très nette reprise portée notamment par le secteur des services et l'optimisme des consommateurs. A fin d'année, la dynamique de croissance s'est certes partiellement essoufflée, mais le PIB est parvenu à retrouver son niveau d'avant crise dans un contexte de retour seulement limité de mesures en lien avec les virus Delta puis Omicron. Il a également été porté des efforts budgétaires réalisés en vue de limiter l'ampleur de la hausse de la facture énergétique.

L'année 2022 est pour l'heure marquée par la réduction du risque sanitaire qui a néanmoins laissé la place à davantage d'inquiétudes géopolitiques et de craintes de hausses des prix trop élevées. Les risques sont toujours haussiers sur ce deuxième point., ce qui retient l'attention des investisseurs et des banques centrales. Ces dernières ont en réaction largement ajusté leur communication en vue de préparer le terrain à la réduction du caractère accommodant leurs politiques monétaires. La trajectoire de l'inflation, qui conditionnera leurs décisions, est dépendante de plusieurs facteurs, dont les difficultés en termes d'approvisionnement de biens et d'énergies (en lien avec les tensions avec la Russie) et la dynamique du lien entre inflation et salaires. Au global, entre resserrement monétaire plus rapide et inflation plus élevée et plus durable, les risques sur la croissance mondiale sont baissiers même si la phase de rattrapage n'est pas terminée.

Activité et résultats du groupe

Le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a décidé d'établir des comptes consolidés au niveau national en référentiel IFRS, tel qu'adopté par la Commission européenne, bien qu'il ne soit pas côté.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 2 mars 2022, qui a soumis également le présent rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

Les principales modifications du périmètre de consolidation sont liées à :
- l'acquisition hors groupe de l'entité Arkéa Real Estate ;
- la création de l'entité FCT FACTOFRANCE ;
- l'acquisition hors groupe de l'entité PROTECTION 24 ;
- la cession hors groupe de l'entité Finansemble ;
- la cession hors groupe de l'entité JKC Capital Management Ltd.

La marge d'intérêt (8 540 M€) progresse de 1,9 % (+ 161 M€)

La baisse du coût de refinancement explique principalement cette évolution, la marge clientèle étant en progression (+1,2%), les volumes permettent de compenser la baisse des taux.
Le coût des opérations avec les établissements de crédit/ Banques centrales ressort en produit net de +107 M€ contre 661M€, sous l'effet des dispositifs de type Tiering et TLTRO et de l'effet des taux. Celui-ci ainsi que l'afflux de liquidité limitant les besoins de refinancement (baisse des volumes), le coût des titres émis est également en recul de 27,2 %.

Dépôts clientèle (547,7 Mds€) soit + 4,9 %

Les variations ont été très significatives sur certaines catégories :
- Les comptes ordinaires créditeurs (265,2 Mds€), poursuivent leur progression à + 29,2 Mds€ ;
- L'épargne réglementée à vue progresse (+ 153,8 Mds€, + 4,5 %), notamment les livrets bleus et A (58,2 Mds€, + 7,3 %), et les LDDS (26,8 Mds€, + 4,6 %). Le taux de centralisation des dépôts réglementés (livrets bleu, A, LDDS, LEP) auprès de la CDC est de 54,5 % contre 55,6 % en 2020 ;
- Les livrets ordinaires sont également très dynamiques (57,2 Mds€, + 13,7 %) ;
- Les dépôts à terme (118,2 Mds€) baisse de 7,0 %, notamment les comptes à terme (- 10,8 Mds€, - 17,0 %) liée à la baisse des conditions de rémunération alors que les plans épargne logement continuent de croître (48,4 Mds€, + 2,9 %).

Prêts et créances sur la clientèle (564,9 Mds€) soit + 6,5 %, hors PGE : + 7,5 %

Les variations ont été significatives sur certaines catégories :
- Les crédits de trésorerie/créances commerciales hors PGE (19,1 Mds€, + 6,9 %). Les PGE baissent de 19,8 % à 16,6 Mds€, du fait des remboursements et de l'absence de production nouvelle significative ;
- Les crédits à la consommation/revolving (53,5 Mds€, + 5,7 %) ;
- Les crédits à l'habitat (296,1 Mds€, + 9,2 %) ;
- Les crédits à l'équipement (126,8 Mds€, soit + 4,2 %) ;
- Les encours de crédit-bail et location simple (20,7 Mds€, + 7,4 %) ;
- L'affacturage redémarre fortement après une année 2020 difficile (15,2 Mds, + 21,0 %).

Le coefficient d'engagement est de 103,2 %, en dégradation de 1,5 points (101,6 % fin 2020), compte tenu de la progression des crédits supérieure à celle des dépôts.

Portefeuilles titres et dérivés

Le portefeuille « actifs financiers Juste Valeur par Capitaux Propres - JVCP » (42,8 Mds€) diminue de 5,3 Mds€ (- 11 % titres à revenu fixe, effet rémunération BC). Les titres au coût amorti augmentent de 0,5 Md€ (4,7 Mds€, + 11,7 %).
Le portefeuille « Juste Valeur Par Résultat - JVPR » (24,9 Mds€) baisse de 6,1 Mds€, liée à la baisse des pensions (- 1,7 Mds€) et à celle des OPC (- 0,5 Mds€).

Au passif, le portefeuille « Juste Valeur Par Résultat –JVPR » (13,5 Mds€) baisse de 3,2 Mds€ (- 19,4 %), dont - 5,6 Mds€ de pensions, compensée partiellement par les dérivés (+ 0,6 Mds€) et la vente à découvert (+ 0,8 Mds€).

Le gain net sur le portefeuille JVPR (1 223 M€) est en forte progression (+ 1 145 M€), du fait de l'évolution des marchés financiers, le change et les participations en JVPR (notamment sur les entités de capital développement (revalorisation du portefeuille suite à la prudence marquée fin 2020 et de belles plus-values réalisées. Il est également en hausse pour la « JVCP » (103 M€, + 62 M€) du fait de la progression des dividendes et de plus-values obligataires.

Les **produits nets sur les autres activités** (5 054 M€) augmentent de 412 M€ (+ 8,9 %, + 5,6 % vs 2019), notamment du fait de l'assurance (3 854 M€, + 17,5 %, + 7,7 % vs 2019), grâce à la reprise de de l'activité et l'embellie des marchés. En effet, les primes sont en forte augmentation de 18,2 %, la Vie étant en forte reprise (+ 23,9 %) tandis que la Non Vie progresse de 4,0 %. Les produits nets des placements sont en hausse de 2,5 Mds€. L'exercice 2020 avait été aussi pénalisé par la prime de relance mutualiste et les autres mesures de soutien. Les charges de prestations sont quasi stables. Ces différents éléments sont compensés par la variation des provisions techniques. Au passif, elles progressent de 8,3 Mds€ (177,0 Mds€).

Les produits nets des autres activités (hors assurances, 1 200 M€) baissent de 11,8 % (- 161 M€, - 0,4 % vs 2019) suite à la cession en 2020 d'EI Telecom et à la baisse des revenus des immeubles de placements (moindres plus-values de cession), et ce malgré la progression du pôle, du Groupe La Française (commissions de superformances), de la Presse (+ 19 M€), et l'entrée de Arkea Real Estate (+ 9 M€).

Conduisant à une hausse du Produit Net Bancaire (19,8 Mds€, + 12,9 %)

Les frais généraux (11, 8 Mds €) haussent de 4,6 %

Les évolutions sont contrastées selon les composantes : les charges de personnel et les autres charges générales d'exploitation augmentent tandis que les dotations nettes sur amortissements et provisions des immobilisations diminuent.

Les **charges de personnel** (7 091 M€, + 5,7 %) augmentent de 381 M€, sous l'effet de la hausse des salaires chargés en lien avec les augmentations générales et les primes de pouvoir d'achat, de l'intéressement/participation (yc abondement, 565 M€, + 29,4 %, hausse du résultat et renégociations des accords de certains groupes) et du fait, en 2020 d'un nouvel accord de retraite complémentaire d'un groupe régional.

L'**effectif moyen** du groupe Crédit Mutuel s'établit à 83 141 personnes en 2021 (en équivalent temps plein), restant globalement stable sur un an, avec une part de 84 % de l'effectif en France.

Les **autres charges d'exploitation** (3 800 M€, + 4,1 %, *- 4,5 % vs 2019*) s'accroissent de 149 M€, du fait de la hausse des services extérieurs liée aux évolutions réglementaires et digitales et de la hausse des FRU/FGDR, compensés partiellement par la baisse de la CVAE et des autres impôts et taxes.

Les **dotations aux amortissements et provisions** (912 M€, - 0,8 %) baissent de 7 M€, (sortie EI Telecom).

Au final, le **coefficient d'exploitation** passe la barre des 60 % à la baisse (59,6 % contre 64,3 % en 2020 et 64,2 % en 2019).

Le coût du risque (892M€, - 66,1 %, - 25,7 vs 2019)

Le recul du coût du risque concerne à la fois le risque avéré (- 465 M€, - 41,2 % - *38,0 % vs 2019*) et non avéré (- 1278 M€). Il résulte de la dotation massive en 2020 (1,5 Mds€), notamment de la provision sectorielle (888 M€), incluant aussi le durcissement du scenario pessimiste sur les particuliers, l'accroissement de la pondération du scénario pessimiste. L'absence de dégradation des portefeuilles et la diminution constante des défauts explique aussi cette situation.

En matière de qualité des risques :
- le taux de crédits douteux s'établit à 2,5 % contre 2,82 % fin 2020,
- le taux de couverture individuel s'établit à 50,6 % contre 52,3 % fin 2020,
- le taux de couverture global s'établit à 67,3 % contre 67,0 % fin 2020.

Les **gains nets sur autres actifs** sont nul (- 687 M€). En 2020, avaient joué principalement la cession d'EI Telecom et la perte d'influence notable sur Younited.

La **quote-part des entités mises en équivalence** atteint - 19 M€ en 2021 contre - 16 M€. La variation de - 3 M€ provient principalement de la baisse de la contribution de Banque de Tunisie, et du classement en IFRS5 de Floa.

La **variation de valeur des écarts d'acquisition** est - 847 M€, du fait de la dépréciation du goodwill de Targobank Allemagne (775M€), et de Factofrance (68 M€).

La **charge fiscale** (1 933 M€) s'accroît de 766 M€ (+ 65,6 %) du fait de la hausse du résultat, et malgré la baisse de 31 % à 27,5 % du taux courant en conformité avec la trajectoire votée.

Se traduisent par un résultat net (part du groupe) en hausse (4 266 M€, + 39,0 %)

Les capitaux propres (part du groupe) poursuivent leur progression (66 996 M€, + 7,8 %)

Cette progression provient essentiellement de :
- une augmentation du capital de 321 M€ (11 411 M€, + 2,9 %) ;
- l'incorporation du résultat annuel 2020 en réserves, hormis la part distribuée (115 M€) ;
- le résultat 2021 : 4 266 M€ ;
- les plus-values nettes latentes du groupe (1 632 M€, contre 1 531 M€ en 2020), qui cachent des disparités. Progressent les actions, les réserves de conversion du fait de marchés au plus haut, les avantages postérieurs à l'emploi tandis que sont en recul les portefeuilles obligataires.

Analyse par secteur d'activité

Les secteurs d'activité retenus correspondent à l'organisation du groupe Crédit Mutuel et sont au nombre de cinq.

La banque de détail regroupe le réseau des Fédérations régionales du Crédit Mutuel et celui des banques régionales du CIC. Ce secteur inclut également une partie des activités spécialisées dont les produits et services sont commercialisés dans le réseau comme le crédit-bail, l'affacturage, les métiers de l'immobilier (investissement, aménagement, gestion, distribution, promotion) et la gestion collective des produits distribués dans le réseau.

L'assurance, compte tenu de son importance dans l'activité du groupe, premier bancassureur historique puisqu'il a démarré cette activité en 1970, fait l'objet d'un secteur d'activité propre qui regroupe l'assurance-vie et l'assurance-dommages.

La banque des grandes entreprises et la banque d'investissement comprend les activités de financement des grandes entreprises et des institutionnels, les financements à valeur ajoutée, le capital-développement, l'international ainsi que les activités de marché au sens large, qu'elles soient exercées pour compte propre ou pour celui de la clientèle, y compris l'intermédiation boursière.

La gestion d'actifs et la banque privée regroupent les filiales de banque privée dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que les activités de gestion d'actifs et d'épargne salariale.

Le secteur autres rassemble les activités non affectables à un autre secteur ainsi que les filiales à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont refacturées aux autres entités, et notamment les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation, la presse et les sociétés informatiques du groupe.

Résultats par activité et *reporting* par pays

Il est à noter que le poids des données par pôle d'activité est calculé avant élimination des opérations inter-secteurs.

Banque de détail

EN MILLIONS D'EUROS	2021	2020	VARIATION 2021/2020
Produit net bancaire	13 913	13 260	4,9 %
Résultat brut d'exploitation	4 653	4 545	2,4 %
Résultat avant impôt	3 754	2 288	64,1 %
Résultat net part du groupe	2 567	1 452	76,8 %

Le **PNB** de la banque de détail (13 913 M€) augmente de 653 M€ (+ 4,9 %). L'évolution du PNB provient principalement des commissions et de la marge nette sur intérêts.

Le groupe compte 36,1 millions de **clients** en fin d'année 2021, dont 33,2 millions de particuliers.

Les frais généraux (9 260M€) augmentent de 545 M€ (+ 6,3 %). Les frais de personnel augmentent de 306 M€ (+ 6,1 %), impact des provisions suite au nouvel accord intéressement/participation pour certaines entités, l'impact, en 2020, de la cristallisation de la complémentaire retraite (art. 39) d'un groupe CM dans le cadre de la loi Pacte.

Les charges générales d'exploitation augmentent également de 211 M€, ce qui s'explique principalement par la contribution FRU, les frais de supervision et les services extérieurs.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 66,5 % contre 65,7 % un an plus tôt.

Le **coût du risque** baisse significativement pour atteindre 895 M€ (- 1 433 M€). Le risque non avéré baisse de 1 064 M€ par rapport à 2020 pour atteindre 250 M€, et tandis que le risque avéré diminue de 369 M€.

À noter que les **gains / pertes nets sur autres actifs et mises en équivalence** diminuent de 75 M€ s'expliquant principalement par la déconsolidation de Younited crédit en 2020 et la dépréciation du goodwill Pumpkin.

L'IS atteint 1 165 M€ en hausse de 367 M€ (+ 46 %) en lien avec la hausse du résultat.

Au final, le **résultat net part du groupe** augmente de 1 115 M€ pour atteindre 2 567 M€.
La part de la banque de détail dans le résultat part du groupe représente 60 % en 2021 contre 47 % en 2020.

Assurance

EN MILLIONS D'EUROS	2021	2020	VARIATION 2021/2020
Produit net bancaire	2 340	1 856	26,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 532	1 097	39,7 %
Résultat avant impôt	1 530	1 097	39,5 %
Résultat net part du groupe	1 093	736	48,5 %

Le **PNB** atteint (2 340 M€) et est en hausse par rapport à 2020 (1 856 M€). Les primes augmentent de 18,22 % tant en Vie (12 877 M€, + 2 484 M€, + 24 %) qu'en Non Vie (4 340M€, + 169 M€, + 4 %) et les produits nets des placements sont en hausse de 2 459M€ (à 5 844M€).

En 2021, le **chiffre d'affaires assurance** du groupe Crédit Mutuel a bondi de 17,9 % sur un an, pour atteindre 17,5 milliards, grâce à la vigueur de la reprise pour la branche vie. Le chiffre d'affaires en assurance vie (11,0 Md€) progresse de 28,0 %, avec une part de plus de 50 % de la collecte sur les supports en unités de comptes. Les encours d'assurance vie atteignent 151,7 Md€ à fin 2021, en hausse de 4,3 %. L'activité en assurance de risques (biens et personnes) poursuit sa croissance avec un chiffre d'affaires de 6,5 Md€, en hausse de 4,2 %. Le **nombre d'assurés** totalise 16,7 millions (+ 1,5 %), représentant un nombre de contrats en portefeuille de 44,0 millions (+ 2,7 %).

Les frais généraux (808 M€) progressent ainsi que les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les dotations sur amortissements.

La **quote part** de résultat mis en équivalence (- 2M€) est en baisse (- 2 M€).

Au total, le **résultat net part du groupe** atteint 1 093M€ (+ 357 M€ par rapport à 2020).
L'assurance représente 26 % du résultat net part du groupe (24 % en 2020).

Banque grandes entreprises - Banque d'investissement

EN MILLIONS D'EUROS	2021	2020	VARIATION 2021/2020
Produit net bancaire	1 690	953	77,3 %
Résultat brut d'exploitation	1 243	537	131,5 %
Résultat avant impôt	1 260	271	364,9 %
Résultat net part du groupe	1 096	238	360,5 %

Le **PNB** atteint 1 690 M€, en hausse de 737 M€ sur les 3 composantes : capital développement, activités de marché et banque de financement.

Les **frais généraux** (447 M€) augmentent (+ 31 M€), sur la banque de financement et les activités de marché et le capital développement.

Le **coût du risque** est de + 17 M€ (reprise nette) (baisse de - 287 M€), principalement sur les activités de financement (- 310 M). Le risque avéré baisse (- 78 M€) ainsi que le coût du risque non avéré (- 209 M€).

L'**IS** représente - 164 M€, en hausse de 131 M€.

Le **résultat net part du groupe** est de 1 096 M€, en hausse de 858 M€.

Gestion d'actifs et Banque privée

EN MILLIONS D'EUROS	2021	2020	VARIATION 2021/2020
Produit net bancaire	1 045	893	17,0 %
Résultat brut d'exploitation	350	284	23,2 %
Résultat avant impôt	339	267	27,0 %
Résultat net part du groupe	265	209	26,8 %

Les encours d'**épargne financière bancaire** (hors assurance-vie) progressent de 14,8 %, pour atteindre 334 milliards, bénéficiant de la remontée des indices boursiers et du bon niveau de collecte dans les réseaux et les filiales.

Le **PNB** augmente pour s'établir à 1 045 M€ (+ 152 M€, + 17 %) tant sur la Banque Privée (commissions notamment) que sur la Gestion d'actifs en lien avec la reprise des marchés financiers.

Les **frais généraux** (695 M€) augmentent de 14,1 % (+ 86M€), principalement sur la Gestion d'actifs (+ 65 M€).

Le **coût du risque** est à - 13,6 M€, en baisse de 21 M€ (- 35M€ en 2020).

Les **gains nets** sur autres actifs et mise en équivalence sont de + 3 M€ contre + 18 M€.

La ligne « **Impôts et autres** » (- 73 M€) comprend :
- l'impôt sur les bénéfices qui atteint - 72 M€, en hausse de 13 M€ ;
- les gains nets sur activités abandonnées, pour - 1 M€.

Au final, le **résultat net part du groupe** atteint 265 M€, en hausse de 26,8 %.

Autres

EN MILLIONS D'EUROS	2021	2020	VARIATION 2021/2020
Produit net bancaire	2 006	1 607	24,8 %
Résultat brut d'exploitation	207	- 209	- 199,0 %
Résultat avant impôt	- 656	354	- 285,3 %
Résultat net part du groupe	- 755	435	- 273,6 %

Le **PNB** atteint 2 006 M€ en hausse de 399 M€ (+ 24,8 %).

Les **frais généraux** s'établissent à 1 799 M€ (- 0,9 %).

Le **coût du risque s'établit à 0M€ contre - 2M€ en 2020**.

Les **gains/pertes nets sur autres actifs et mises en équivalence** atteignent - 863 M€ contre + 565M€ en 2020, la hausse s'explique principalement par les dépréciations du goodwill de Targobank Allemagne pour 775 M€ et de Factofrance pour 68 M€ en 2021 et la cession de EIT en 2020.

La ligne « **IS et autres** » atteint - 96 M€ et augmente de 180 M€ (en 2020 nous avions + 84 M€).

Au final, le **résultat part du groupe** du secteur est de - 755 M€ contre + 435 M€ en 2020, en baisse de 1 190 M€.

Fonds propres et exposition aux risques

*Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes sont exprimées en millions d'euros. Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités sauf ceux expressément indiqués par un **.*

Fonds propres**

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base individuelle (pour chacun des groupes de Crédit Mutuel), mais aussi consolidée au niveau national (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du groupe Crédit Mutuel sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio de solvabilité définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1 comprenant de manière transitoire une fraction des titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres de catégorie 2 (comprenant les TSR et TSDI éligibles) et des déductions réglementaires (parmi lesquelles : les immobilisations incorporelles, la différence négative entre les provisions et les pertes attendues, les positions de titrisations à 1 250 %, les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente , les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires…).

Le groupe Crédit Mutuel a été autorisé par le SGACPR et sous réserve du respect des conditions énoncées à l'article 49 du CRR, à retenir la méthode dite de la « VME » consistant à pondérer la valeur mise en équivalence des titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe, plutôt qu'à les déduire des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce titre, le groupe se conforme aux obligations déclaratives résultant de la surveillance des conglomérats financiers. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le groupe Crédit Mutuel respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

Ratio de solvabilité

Phase transitoire

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2021	31.12.2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**60 996**	**55 711**
Capital	11 382	11 094
Réserves éligibles avant ajustements	55 454	50 936
Déductions de fonds propres de base de catégorie 1	- 5 841	- 6 319
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)	**247**	**490**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	**9 334**	**9 029**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**70 577**	**65 229**
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	283 657	270 379
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3 341	3 605
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	25 196	24 376
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	**312 193**	**298 367**
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio de Common Equity T1 (CET1)	19,5 %	18,7 %
Ratio Tier One	19,6 %	18,8 %
Ratio Global	22,6 %	21,9 %

Données avec clauses transitoires incluant le résultat.

Cible

RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio de Common Equity T1 (CET1)	19,5 %	18,6 %
Ratio Tier One	19,5 %	18,6 %
Ratio Global	22,6 %	21,8 %

Politique de gestion des risques

Le processus d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques du groupe Crédit Mutuel au vu de son profil de risque est effectué annuellement au travers de l'analyse et la validation au plus haut niveau de la cartographie globale des risques du groupe. Celle-ci couvre les risques d'activité et de rentabilité, de capital, liquidité, les risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, de crédit, de marché, risques opérationnels, les risques inhérents à l'activité du conglomérat (et notamment le risque assurance), les risques climatiques et liés à l'environnement ainsi que les risques non financiers.

Risque de crédit

La politique de gestion des risques de crédit du groupe Crédit Mutuel poursuit plusieurs objectifs :
- Mesurer les exigences de fonds propres ;
- Aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel ;
- Réduire le coût du risque dans la durée ;
- Répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

Conformément au cadre général d'appétence aux risques validé par le conseil d'administration de la Confédération, les stratégies et prises de risques sont de la responsabilité des groupes régionaux. Celles-ci doivent néanmoins être prises dans le respect des principes du cadre d'appétence aux risques validé par les instances dirigeantes nationales et des politiques de tolérance aux risques validées par les instances dirigeantes régionales. La politique de tolérance aux risques des groupes régionaux est par suite déclinée dans des procédures qui précisent notamment les règles d'octroi, les principales orientations retenues pour l'activité de crédit (notamment en matière de segment de clientèle), la définition et le suivi des limites. Les limites de financement sont fixées de telle sorte qu'elles soient adaptées à la politique de risques et aux fondamentaux financiers de l'entité concernée et cohérentes avec le dispositif national.

Les procédures nationales et régionales s'appuient sur le système de notation interne, établi dans le respect des exigences réglementaires de Bâle 3. Ce système est commun à l'ensemble des entités du groupe et permet de noter les contreparties éligibles aux approches notation interne. Il se fonde sur des modèles statistiques différents selon les segments de clientèle pour la banque de masse et sur des grilles de cotation élaborées par des experts pour les contreparties bancaires, les grandes entreprises et les marchés spécialisés. Toutes les contreparties éligibles aux approches internes sont positionnées sur une échelle de cotations, déclinée sur neuf positions saines en complément du défaut, et reflétant la progressivité du risque.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et déclassent les créances saines vers les créances douteuses en intégrant la notion de contagion au niveau d'un tiers. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties et est ajustée par les gestionnaires en fonction de l'évaluation de la perte finale
Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables. La procédure portant sur la définition du défaut a été révisée afin d'y intégrer les nouveaux principes de déclassement en statut défaut et de reclassement en statut sain.

Les outils nationaux de pilotage et de restitution du calcul des risques pondérés sont la source des cartographies sur les risques de crédit qui ventilent les engagements sur les axes principaux du système de notation interne. Ces états et les tableaux de bord plus détaillés qui les complètent, réalisés à l'échelle nationale et déclinés par entité régionale, permettent de suivre la qualité des engagements et le respect des limites nationales sur les risques de crédit. Les dirigeants des groupes régionaux (Directeurs généraux, Directeurs des risques et Directeurs des engagements), ainsi que les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en sont destinataires.

Exposition au risque de crédit sur les prêts et créances

EXPOSITION	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances		
Établissements de crédit	64 536	61 587
Clientèle	575 562	541 789
Exposition brute	**640 098**	**603 376**
Dépréciations	**- 11 253**	**- 11 679**
Établissements de crédit	- 5	- 5
Clientèle	- 11 248	- 11 674
Exposition nette	**628 845**	**591 697**

Exposition au risque de crédit sur les engagements donnés

EXPOSITION	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement donnés	**101 302**	**94 703**
Établissements de crédit	1 575	1 560
Clientèle	99 727	93 143
Engagements de garantie donnés	**30 905**	**30 947**
Établissements de crédit	5 750	5 333
Clientèle	25 155	25 614
Provision pour risques sur engagements donnés	**360**	**394**

Exposition au risque de crédit sur les titres de créance

EXPOSITION	31.12.2021	31.12.2020
Titres de créance		
Effets publics	45 842	48 260
Obligations	118 082	127 027
Instruments dérivés	6 466	6 676
Pensions & prêts de titres	4 713	5 269
Exposition brute	**175 103**	**187 232**
Dépréciation des titres	- 130	- 236
Exposition nette	**174 973**	**186 996**

Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de PD (prêts à la clientèle)

31.12.2021 Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
< 0.1	0	131 457	2 742	0	0
0.1 - 0.25	0	156 504	607	0	0
0.26 - 0.99	1	102 837	4 471	0	0
1 - 2.99	6	72 464	9 688	0	0
3 - 9.99	10	37 560	16 627	0	0
≥ 10	666	13 803	12 970	0	13 788
Total	**683**	**514 624**	**47 105**	**0**	**13 788**

Valeur comptable brute des expositions SPPI des entités d'assurance par *rating* externe

31.12.2021 Par *rating* externe	Valeur brute comptable des actifs SPPI
AAA à AA+	13,0 %
AA à AA-	38,4 %
A+ à A	12,6 %
A-	11,7 %
BBB+ à BBB	17,6 %
BBB-	1,8 %
BB+ à BB	1,1 %
BB- à B+	0,7 %
B à B- et CCC+ à CCC-	0,3 %
NN *	2,7 %
Total	**100 %**

** Non côté.*

Structure des encours interbancaires et répartition géographique des prêts interbancaires

	31.12.2021 en %	31.12.2020 en %
Structure des encours interbancaires par note (périmètre IRBA - encours bruts sains)		
A+	14,0 %	16,7 %
A-	31,4 %	27,8 %
B+	18,7 %	24,0 %
B-	28,6 %	24,0 %
C et en dessous (hors cotation défaut)	7,4 %	7,6 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois

La structure des expositions interbancaires du groupe Crédit Mutuel, par note interne, reste de bonne qualité à fin 2021, avec plus de 92 % des encours notés entre A et B.

	31.12.2021 en %	31.12.2020 en %
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	49,98 %	53,33 %
Allemagne	5,81 %	5,54 %
Europe hors France et Allemagne	17,05 %	23,54 %
Autres Pays	27,16 %	17,59 %

Par zone géographique, les expositions interbancaires du groupe restent principalement localisées en Europe, notamment en France et en Allemagne.

Risques de crédit auprès de la clientèle

	31.12.2021 en %	31.12.2020 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
A - Admin. et banques centrales	27,5 %	26,5 %
B - Établissements (institutions)	5,6 %	6,2 %
C - Entreprises (corporate)	20,1 %	20,4 %
D - Clientèle de détail (retail)	46,9 %	46,9 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.

Le groupe Crédit Mutuel est essentiellement positionné sur la banque de détail dont le poids dans les expositions clientèle est en légère baisse.

Répartition géographique des risques clientèle

	31.12.2021 en %	31.12.2020 en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	82,72 %	82,98 %
Allemagne	5,74 %	5,90 %
Europe hors France et Allemagne	5,77 %	6,31 %
Autres Pays	5,77 %	4,82 %

Concentration des risques bruts

	31.12.2021	31.12.2020
Concentration des risques bruts clientèle		
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre	103	97
Bilan en M€	40 189	39 434
Hors bilan en M€	28 553	29 199
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
Nombre	72	73
Bilan en M€	10 976	11 914
Hors bilan en M€	6 279	6 037

Tout engagement confondu, les 103 plus gros risques dépassant 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 667 millions d'euros (708 millions d'euros en 2020), alors que les 73 plus gros risques entre 200 et 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 240 millions d'euros (246 millions d'euros en 2020).

Qualité des risques

	31.12.2021	31.12.2020
Créances dépréciées individuellement (S3)	14 424	15 296
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 2 416	- 2 257
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	- 7 295	- 7 996
Taux de couverture individuel	**50,6 %**	**52,3 %**
Taux de couverture global	**67,3 %**	**67,0 %**

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues

31.12.2021	Arriérés de paiement (S1+ S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	≤ 30 JOURS	> 30 JOURS ≤ 90 JOURS	> 3 MOIS	TOTAL	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**5 841**	**1 303**	**181**	**4 721**	**12 046**
Administrations centrales	69	45	19	15	148
Établissements de crédit	8	7	0	2	17
Autres entreprises financières	48	7	1	99	155
Entreprises non financières	3 943	876	137	2 667	7 623
Particuliers	1 773	368	24	1 938	4 103
Total	**5 841**	**1 303**	**181**	**4 721**	**12 046**

31.12.2020	Arriérés de paiement (S1+ S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	≤ 30 JOURS	> 30 JOURS ≤ 90 JOURS	> 3 MOIS	TOTAL	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**- 3**	**- 3**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	- 3	- 3
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**5 194**	**1 292**	**176**	**5 399**	**12 061**
Administrations centrales	136	59	0	26	221
Établissements de crédit	14	8	0	1	23
Autres entreprises financières	80	5	2	113	200
Entreprises non financières	3 577	846	152	3 062	7 637
Particuliers	1 387	374	22	2 197	3 980
Total	**5 194**	**1 292**	**176**	**5 396**	**12 058**

Répartition sectorielle des risques

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BRUTES PAR SECTEUR	31.12.2021 en %	31.12.2020 en %
Particuliers	40,5 %	40,0 %
Administrations publiques et Banques centrales	25,9 %	24,9 %
Banques et Établissements financiers	4,3 %	4,8 %
Immobilier autres (dont location et foncières)	3,1 %	3,0 %
Promotion immobilière	1,4 %	1,4 %
Distribution	2,4 %	2,7 %
Entrepreneurs individuels	2,5 %	2,5 %
Batiment & matériaux de construction	2,1 %	2,3 %
Agriculteurs	1,5 %	1,6 %
Autres act. financières	1,9 %	1,9 %
Biens & services industriels	1,8 %	1,9 %
Holdings, Conglomérats	1,4 %	1,5 %
Agro-alimentaire & boissons	1,1 %	1,1 %
Transports	1,1 %	1,3 %
Voyages & loisirs	1,1 %	1,1 %
Pétrole & gaz, Matières premières	0,7 %	0,7 %
Technologies de pointe	0,6 %	0,8 %
Industrie automobile	0,9 %	0,8 %
Services aux collectivités	0,6 %	0,5 %
Santé	0,6 %	0,6 %
Media	0,3 %	0,4 %
Associations	0,3 %	0,3 %
Produits ménagers	0,4 %	0,5 %
Autres filiales groupe (*)	2,7 %	2,7 %
Divers	0,0 %	0,3 %
Télécommunications	0,2 %	0,2 %
Chimie	0,2 %	0,3 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.
(*) dont entités de leasing et d'affacturage rachetées à General Electric pour les expositions autres qu'Administrations publiques, Banques et Particuliers.

Expositions liées à la crise financière (données FSB)

TITRISATION

Les encours présentés sont en millions d'euros.

SYNTHÈSE	VALEUR COMPTABLE 31.12.2021	VALEUR COMPTABLE 31.12.2020
RMBS	1 260	1 163
CMBS	0	6
CDO/CLO	3 137	3 448
Autres ABS	3 260	2 214
CLO couverts par des CDS	0	0
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité	0	0
Total	**7 656**	**6 831**

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31 décembre 2021

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	253	-	9	374	635
CA (Amortized Cost)	33	-	338	1 176	1 547
JV Autres (FV Others)	1	-	-	-	1
JVCP (FVOCI)	973	-	2 790	1 710	5 473
TOTAL	**1 260**	**-**	3 137	**3 260**	7 656
France	565	-	359	942	1 866
Espagne	111	-	-	358	469
Royaume Uni	22	-	110	277	409
Reste de l'Europe	413	-	189	1 236	1 837
USA	29	-	2 479	339	2 847
Autres	120	-	-	108	228
TOTAL	**1 260**	**-**	**3 137**	**3 260**	**7 656**
US Agencies	-	-	-	-	-
AAA	1 126	-	2 911	1 391	5 428
AA	112	-	156	814	1 082
A	13	-	70	4	86
BBB	1	-	-	-	1
BB	5	-	-	-	5
Inférieur ou égal à B	3	-	-	7	10
Non noté	-	-	-	1 044	1 044
TOTAL	**1 260**	**-**	**3 137**	**3 260**	**7 656**

Expositions au 31 décembre 2020

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	309	-	65	329	704
CA (Amortized Cost)	45	-	355	598	998
JV Autres (FV Others)	1	-	-	-	1
JVCP (FVOCI)	808	6	3 027	1 287	5 128
TOTAL	**1 163**	**6**	3 448	**2 214**	6 831
France	532	-	545	590	1 668
Espagne	97	-	-	252	349
Royaume Uni	47	-	281	116	445
Reste de l'Europe	317	-	256	895	1 468
USA	25	6	2 365	232	2 628
Autres	145	-	-	128	273
TOTAL	**1 163**	**6**	**3 448**	**2 214**	**6 831**
US Agencies	-	-	-	-	-
AAA	992	6	3 242	1 248	5 487
AA	144	-	144	458	746
A	12	-	51	-	63
BBB	7	-	-	-	7
BB	5	-	-	-	5
Inférieur ou égal à B	3	-	-	7	10
Non noté	-	-	11	502	513
TOTAL	**1 163**	**6**	**3 448**	**2 214**	**6 831**

Le dispositif Bâle 3 – Risque de crédit

Afin de mieux prendre en compte la dimension de la qualité de l'emprunteur, un dispositif d'adéquation des fonds propres, incluant notamment la mise en place d'un système de notation interne propre à chaque établissement, a été instauré par le Comité de Bâle et par la Commission européenne.

Trois piliers encadrent cette réglementation bâloise :
- Le **pilier I** introduit des exigences minimales de fonds propres, se matérialisant par le calcul d'un ratio de solvabilité incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- Le **pilier II** impose aux banques de conduire leur propre appréciation du « capital économique » et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique ;
- Le **pilier III** consiste à renforcer la discipline de marché par la publication d'un niveau élevé d'informations sur le profil de risque de chaque établissement assujetti. Pour y répondre, le groupe Crédit Mutuel met chaque année à disposition du public un rapport dédié sur son site internet institutionnel.

Concernant les exigences minimales de fonds propres (pilier I), les évolutions majeures par rapport au ratio Cooke sur le risque de crédit portent sur la modification du calcul des risques pondérés relatifs aux pertes inattendues (ou « *Unexpected loss* » = UL) au dénominateur du ratio et la correction éventuelle des fonds propres sur la base du différentiel entre pertes attendues (ou « *Expected loss* » = EL) et provisions au numérateur du ratio.

Trois approches d'une sensibilité croissante à l'égard du risque sont proposées aux banques pour la mesure du risque de crédit, sous autorisation et contrôle de leurs superviseurs : l'approche standard, l'approche notation interne fondation et l'approche notation interne avancée. Chaque établissement choisit le mécanisme qu'il estime le mieux convenir, en fonction du stade de développement des activités et de son organisation. L'utilisation des méthodes dites de notations internes est soumise à l'autorisation préalable du Superviseur.

L'approche standard

La méthode dite standard est proche de l'accord « Bâle I » dans le sens où celle-ci repose sur l'application de coefficients de pondération fixes associés aux différentes catégories d'expositions réglementaires. Les principales modifications concernent la possibilité de différencier les pondérations applicables sur la base des notations fournies par des organismes externes reconnus, et l'élargissement de l'éventail des sûretés (garanties) et dérivés de crédit pouvant être pris en compte par les banques.

Avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les expositions sur les souverains et les collectivités locales du groupe Crédit Mutuel resteront durablement traitées selon cette méthode. Ces deux portefeuilles relèvent de la possibilité laissée aux groupes bancaires d'utiliser partiellement la méthode standard (« PPU » pour Permanent Partial Use).

Les approches notations internes (« IRB »)

Ces approches sont plus sophistiquées. Le risque de crédit est fonction des caractéristiques de chaque exposition (ou lot d'expositions) à partir des quatre paramètres suivants : la probabilité de défaut du débiteur à un an, la perte en cas de défaut, le facteur de conversion en équivalent crédit pour les engagements de hors-bilan et la durée*. L'utilisation de ces approches est conditionnée au respect d'un certain nombre d'exigences quantitatives et qualitatives visant à assurer l'intégrité du processus ainsi que l'estimation des paramètres utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Deux grandes approches existent:
- **IRB Fondation** : dans cette première approche, les établissements doivent fournir leurs estimations internes de probabilité de défaut. Les paramètres LGD, CCF et M sont définis règlementairement ;
- **IRB Avancée** : dans cette seconde approche, les établissements fournissent leurs propres estimations internes des paramètres PD, CCF, LGD et M, ce qui nécessite un historique long sur une base statistique suffisante.

Le groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 3 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a ainsi autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :
- En méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- En méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille Banques;
- En méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille Corporate.

Le groupe Crédit Mutuel a par ailleurs reçu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière à compter du 31.03.2018. Enfin, dans le cadre du plan de « *roll out* », les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France, de Targobank AG et de Beobank sont bien engagés.

** Paramètre utilisé exclusivement sur les expositions vis-à-vis des administrations centrales, établissements et entreprises traités en approche IRB avancé.*

Dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne a confirmé les homologations obtenues.

En tant que banque coopérative appartenant à ses sociétaires clients, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires. En optant pour l'approche notation interne avancée pour la majeure partie de ses expositions, le groupe :
- a répondu aux exigences de la réglementation et du superviseur ;
- s'est doté d'un projet national ayant un effet normatif des pratiques ;
- a amélioré la qualification de sa clientèle en matière de risque, permettant d'affiner la gestion et le pilotage ;
- a mis à niveau ses systèmes d'information et ses méthodes de travail à tous les échelons de son organisation compte tenu de l'utilisation des notes dans la gestion.

Au total, le Crédit Mutuel a structuré son dispositif de gestion et de mesure des risques de crédits en capitalisant sur le dispositif Bâle 3 qui repose sur :
- un système de notation des contreparties unique ;
- une définition harmonisée du défaut et calée sur la comptabilité ;
- l'utilisation de paramètres nationaux intégrant des marges de prudence ;
- et de lourds investissements informatiques.

Risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (notamment les remboursements anticipés de crédits, les prorogations et les tirages de crédits confirmés).

Les groupes régionaux sont responsables de la gestion de leurs risques et des décisions de couverture. Conformément aux textes réglementaires (Arrêté du 3 novembre 2014), la Direction des Risques de la Confédération Nationale assure une mesure consolidée et homogène de ce risque, en coordonnant les approches méthodologiques et en mesurant régulièrement le risque global du groupe.

Les conventions et les limites de risques nationales sont référencées dans une « Méthodologie nationale en matière de Risque de taux » harmonisée utilisée au sein du groupe Crédit Mutuel.

La mesure et la surveillance du risque de taux sont appréhendées au niveau régional par les groupes du Crédit Mutuel et au niveau national par la Confédération.

Au niveau régional

Les groupes de Crédit Mutuel disposent chacun d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Les entités du groupe Crédit Mutuel disposent d'un socle commun pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activité de *trading book*, le portefeuille de négociation faisant l'objet d'un suivi au niveau des salles de marché.

Les entités du groupe ont adopté des systèmes de limites cohérents avec le dispositif national. Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein de Comités régionaux.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement, le cas échéant, par des opérations dites de macro couverture. Elles sont comptabilisées conformément à la version « *carved out* » d'IAS 39 adoptée par la Commission européenne. Les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent par ailleurs faire l'objet de couvertures spécifiques.

Au niveau national

Le risque de taux est mesuré trimestriellement au travers de deux indicateurs :
- Le risque portant sur les revenus futurs : il est appréhendé par la sensibilité de la marge, dans un horizon court-moyen terme (1 à 5 ans) ;
- Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

Au niveau national, la limite de sensibilité du PNB à un ou deux ans inclut une production nouvelle sur la base de *scenarii* d'évolution modérée des taux (+ /- 1 % sur les taux variables, + /- 0,5 % sur les taux réglementés).

Sensibilité du PNB à une hausse différenciée des taux

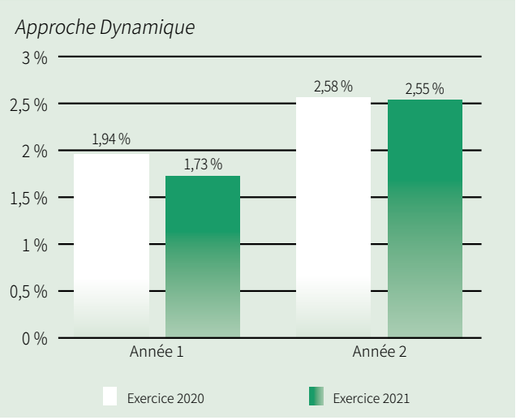

Sensibilité du PNB à une baisse différenciée des taux

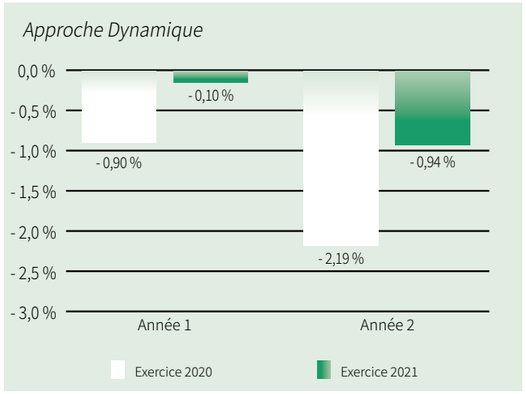

La sensibilité du groupe Crédit Mutuel est modérée à la hausse comme à la baisse des taux. D'autres *scenarii* (y compris stress) sont calculés sous l'égide de la CNCM.

La mesure de sensibilité de la valeur économique des fonds propres aux chocs taux de +/- 2 %, conformément aux exigences réglementaires, est également prise en compte dans le dispositif national de limites du groupe Crédit Mutuel.

Sensibilité de la valeur économique des fonds propres à un déplacement parallèle de +/-200 bps

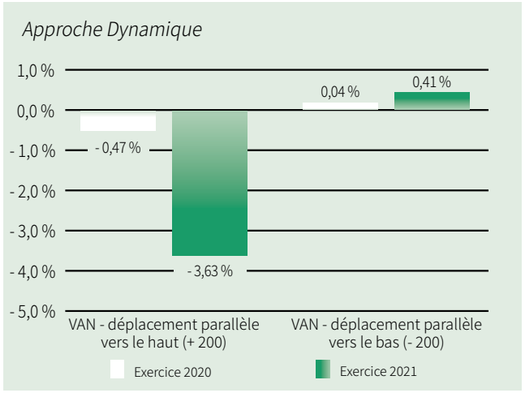

En complément de ces indicateurs, le groupe Crédit Mutuel assure un suivi au niveau national des impasses statiques à taux fixes et à taux réglementés par horizon de temps, en encours fin de période.

Impasses taux fixe – taux réglementé

Groupe Crédit Mutuel - Impasses (Actif-Passif) statiques en encours fin de période au 31.12.2021

Instruments financiers soumis à la réforme des indices

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers au 31/12/2021 par indice devant faire l'objet d'une transition dans le cadre de la réforme des indices. (Pour plus de détails sur la transition, cf. principes comptables groupe).

Les données présentées sont issues des bases de gestion après élimination des opérations internes au groupe Crédit Mutuel.

EN M€	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	Dont dérivés de couverture
Eonia	547	731	697	395
Euribor	23 095	11 731	93 470	65 576
GBP-Libor	47	5	21	0
USD-Libor	248	683	2	0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par l'incapacité d'un établissement à honorer ses engagements.

Les caisses fédérales des groupes de Crédit Mutuel sont dotées d'une cellule ou Comité dédié à la gestion de bilan ayant notamment pour objectif de maintenir un niveau de liquidité leur permettant de faire face à leurs obligations.

Dans le cadre du suivi de la liquidité, les groupes régionaux suivent notamment les indicateurs suivants :

- Les ratios et états réglementaires de suivi de la liquidité (LCR, NSFR, ALMM).
  Plusieurs fédérations et caisses fédérales du groupe adoptent des limites plus prudentes que la réglementation ;
- L'indicateur de liquidité à moyen – long terme défini au niveau national, dont le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Il fait l'objet d'un dispositif de limites ;
- Les réserves de liquidité et la mobilisation du pool 3G ;
- Les plans de financement à horizon trois ans ;
- Les coûts de la liquidité et du refinancement ;
- Les simulations de crises de liquidité.

Avec un LCR s'établissant à 183,55 % au 31.12.2021, les réserves de liquidité du groupe Crédit Mutuel permettent de couvrir largement l'ensemble des tombées à court terme.
Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité dont la publication est exigée par l'ABE (guidelines EBA/GL/2017/01) depuis le 31/12/2017, sont présentées au sein du document relatif au Pilier 3 national.

Ventilation des instruments par maturité

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2021

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	157 145	-	-	-	-	-	-	157 145
Dépôts à vue - Établissements de crédits	5 410	-	-	-	-	-	-	5 410
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	5 817	606	2 114	1 433	3 450	3 178	670	17 268
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	17	12	36	49	240	494	6 925	7 772
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	1 436	2 289	3 791	5 516	15 751	12 804	1	41 587
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	1 253	1 253
Titres au coût amorti	264	54	763	1 340	1 939	1 593	89	6 040
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	54 879	20 769	50 719	57 113	140 147	292 860	7 664	624 152
Passif								
Dépôts de banques centrales	603	2	-	-	-	-	-	605
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	4 318	1 480	1 338	269	2 755	2 286	23	12 467
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	1	-	125	2	1	929	-	1 057
Passifs fin. évalués au coût amorti	487 644	37 127	69 786	51 861	98 329	50 090	1 677	796 513

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :
- Les encours à répartir sont les encours comptables IFRS du bilan.
- Les durées à retenir sont les durées contractuelles de remboursement du principal.
- Les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée.
- Les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois.
- Les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés. Les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire. Les créances litigieuses et contentieuses sont également classées en colonne indéterminée.
- Les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat.
- Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

Risques de change

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. Ce risque n'est pas significatif au niveau du groupe Crédit Mutuel.

Risques de marché

Le principal intervenant sur les marchés du groupe Crédit Mutuel est le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui intervient pour son compte propre ou celui d'autres Fédérations. Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure entre autres le refinancement de l'activité des caisses locales, la gestion de portefeuilles titres et des activités commerciales à destination de la clientèle Entreprises (opérations de change, couverture du risque de taux ou de change).

Les activités des salles de marché, les risques ainsi que les résultats économiques et comptables font l'objet d'un *reporting* régulier.

Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans le règlement interne des groupes régionaux. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents comités et présentées périodiquement aux conseils d'administration respectifs.

Au niveau national, un tableau de bord des activités de marché permet de suivre les indicateurs les plus importants et le respect du dispositif national de limites. Il est complété par le suivi régulier des résultats de stress historiques et hypothétiques sur les activités de marché de l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel.

Risques opérationnels

Méthodes utilisées par le groupe Crédit Mutuel

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres :
- depuis le 01.01.2010 sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de Crédit Mutuel Factoring ;
- depuis le 01.01.2012, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Crédit Mutuel Factoring ;
- depuis le 30.09.2013, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Banque de Luxembourg ;
- depuis le 30.09.2014, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Cofidis France ;
- depuis le 30.06.2018, l'homologation a été étendue sur le périmètre de TARGOBANK Allemagne.

La déduction des assurances en tant que facteur d'atténuation du calcul de l'exigence en fonds propres en approche de mesure avancée est effective depuis l'arrêté du 30.06.2012, sur autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Cadre général

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels (mis en place depuis 2002) s'appuie sur un référentiel unique et sur des méthodes d'évaluation quantitative communes.

Les cartographies des risques sont réalisées par ligne de métier, objet, type de risque et contexte du risque en étroite relation avec les Directions fonctionnelles. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité avérée et des risques potentiels réalisée dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Pour les risques de gravité, elles conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des évaluations probabilistes à base de scénarios.
Pour les risques de fréquence, les modélisations s'appuient sur la base nationale des sinistres internes. Cette base est alimentée selon les règles définies dans la procédure nationale de collecte. Au-delà du seuil uniforme de 1000€, chaque sinistre doit être saisi. Des rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables sont opérés.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externes dont l'analyse contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :
- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- préserver les marges par une gestion appropriée des risques opérationnels sur toutes les activités ;
- adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés.

Structure et organisation

Le dispositif du groupe Crédit Mutuel de mesure du risque opérationnel a été conçu pour gérer les risques opérationnels du groupe dans le respect des normes réglementaires.
Il met en œuvre une démarche systématique et méthodique, composée de plusieurs étapes :
- identification des risques, analyse qualitative puis évaluation quantitative ;
- mise en place et suivi des plans de réduction de risques ;
- financement des risques résiduels.

Au cœur du dispositif, la Direction des Risques CNCM coordonne et consolide l'ensemble du dispositif. À ce titre :
- elle organise la collecte des sinistres et élabore les *reportings* de suivi de la sinistralité ;
- elle coordonne les travaux de cartographies (analyse qualitative) ;
- elle coordonne les travaux de modélisation (évaluation quantitative) ;
- elle a la responsabilité de la définition de la méthodologie d'élaboration des PUPA ;
- elle oriente les plans de réduction de risques (prévention, protection) ;
- elle coordonne les plans de financement des risques résiduels ;
- elle rédige les procédures décrivant le dispositif en place et les actualise régulièrement.

Pour réaliser les missions dont elle a la charge, la Direction des Risques CNCM s'appuie sur les fonctions régionales Risque Opérationnel dont elle coordonne les travaux.

La fonction régionale est animée par le(s) Gestionnaire(s) de Risque Opérationnel du groupe régional. Les moyens dédiés à

cette fonction sont de la responsabilité des dirigeants effectifs régionaux. Les GROP sont désignés par les dirigeants effectifs de leur entité (fédérations du Crédit Mutuel, banques du Groupe CIC, filiales, centres de métiers…) et rattachés hiérarchiquement au groupe régional dont ils dépendent. Chaque groupe régional dispose d'au moins un GROP.

Reporting et pilotage général

Le *reporting* et le pilotage général des risques opérationnels sont encadrés par les principes suivants :
- une information régulière des membres du Conseil d'administration portant sur la sinistralité avérée ;
- des états de *reporting* spécifiques à destination des instances dirigeantes nationales présentant le profil de risque selon les axes d'analyse du référentiel groupe, les besoins en fonds propres, les pertes et les provisions sur les sinistres.

Risques climatiques et liés a l'environnement

Définition

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont sources de changements structurels qui peuvent avoir une influence sur l'activité économique et, par suite, sur le système financier. Les risques liés au climat et à l'environnement sont communément considérés comme comprenant deux principaux facteurs de risque : le risque physique et le risque de transition :
- le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) ;
- le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

L'aspect matriciel des risques climatiques et liés à l'environnement implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques du groupe Crédit Mutuel (risque de crédit, risque opérationnel, pilotage global des risques...) afin de pouvoir :
- identifier et mesurer les impacts du risque climatique sur ces risques ;
- adapter les outils et processus existants le cas échéant ;
- mettre en place des indicateurs de pilotage.

Dispositifs de gestion des risques climatiques et liés à l'environnement

Afin de piloter efficacement ses engagements, le Crédit Mutuel a structuré une gouvernance et une feuille de route nationales dédiées à la RSE et aux risques climatiques et liés à l'environnement, dans une logique de cohérence, favorisant la mobilisation collective tout en respectant le principe de subsidiarité. Ceci se traduit par un certain nombre de chantiers pilotés par un Comité de Pilotage RSE et risque climatique dans lequel tous les groupes régionaux ont représentés, qui rapporte aux instances exécutives et de surveillance, tout en étant alimenté par des groupes de travail pluridisciplinaires.

La feuille de route RSE du groupe Crédit Mutuel, validée par ses instances exécutives et de surveillance, est structurée autour de 3 axes :
- DURABILITÉ - Asseoir notre démarche dans la durée
- REPORTING - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles
- CLIMAT - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris

Cette feuille de route consolidée vise à capitaliser collectivement sur les initiatives engagées et à piloter les enjeux communs (réglementaires notamment).

Conglomérats financiers

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de Contrôle Prudentiel dans la lettre du 16 décembre 2005. L'arrêté CCLRF du 19 septembre 2005 impose « *aux établissements, détenant plus de 20 % du capital d'entités relevant du secteur des assurances, de déduire ces titres ainsi que les emprunts subordonnés de leurs fonds propres prudentiels. Toutefois les établissements assujettis peuvent ne pas déduire de leurs fonds propres les participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances et, dans ce cas, ils sont assujettis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de « consolidation comptable* ». »

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel exerce l'activité de Conglomérat Financier à travers le groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du groupe CM Alliance Fédérale), Suravenir (vie) et Suravenir Assurances (non vie), (filiales du CM Arkéa). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Au 31.12.2021, la couverture par les fonds propres du conglomérat financier que représente le groupe Crédit Mutuel, des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires ou de services d'investissement et d'assurance s'élève à 178,0 %.

Au 31.12.2021, le total de bilan du groupe Crédit Mutuel s'élève à 1 080 Mds€ et se répartit comme suit par secteur d'activité :

Mds€	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Interactivités	Total
31.12.2021	1 301 534	209 174	97 725	39 948	149 194	**1 797 575**	- 717 084	**1 080 491**
Total bilan	72,4 %	11,6 %	5,4 %	2,2 %	8,3 %	**100,0 %**		

Information quantitative sur toute transaction intragroupe dont le montant excède 5 % de la somme des exigences de solvabilité applicables aux différents secteurs, calculée sur la base de l'arrêté annuel précédent ou 500 M€.

Le contrôle des transactions inter-sectorielles (banques et assurances) du conglomérat depuis le 31/12/2016 s'effectue par nature (à savoir, sur les transactions à date d'arrêté pour les éléments de dette, déclinés par durée moyenne résiduelle ; les engagements en hors bilan ; et sur le total des flux annuels pour les produits échangés).

Le détail des transactions intragroupes est requis par le régulateur dès lors que le montant total relevé pour un ensemble d'opérations par nature excède un certain seuil, à savoir :
- 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les éléments de dette et pour les engagements en hors bilan et,
- 500 M€ ou 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les produits échangés.

Le seuil de 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat s'élève au 31.12.2021, à 2 168 M€ (soit 5 % des exigences de solvabilité du conglomérat au 31.12.2021 qui s'élèvent à 43 359 M€).

Perspectives

Après une année 2021 exceptionnelle en termes d'activité et de résultat dans un contexte d'incertitudes et de reprise post crise sanitaire et économique, le groupe Crédit Mutuel confirme ses ambitions de développement mutualiste. Il poursuivra en 2022 sa dynamique de développement, en s'appuyant sur son modèle de bancassurance au service de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Sa stratégie s'appuie sur les performances commerciales de ses réseaux de banque de détail et assurance de proximité, qui continueront de répondre aux attentes des clients, conjuguées au développement de ses filiales métiers. Le groupe vise la poursuite de son efficacité opérationnelle grâce à une politique de risques et de coûts maitrisée ainsi qu'une bonne connaissance de ses clients. Ces atouts lui permettent d'affronter l'avenir avec confiance.

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.
Le groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues.

En tant qu'établissement de crédit, le groupe Crédit Mutuel est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par la hausse de prix de l'énergie, des matières premières agricoles, métaux, ainsi qu'une inflation sous-jacente.

Le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.
Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement, à la lumière des évolutions géopolitiques et leurs incidences sur l'économie. La crise ukrainienne pourrait entrainer une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de provisionnement, déjà fortement accru pendant la crise sanitaire. Le groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés) et par l'inflation sur ses frais généraux. Les effets sur la marge d'intérêt dépendront notamment des répercussions de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE sur la courbe des taux et le niveau des taux de l'épargne règlementée. En tout état de cause, les premières analyses possibles de l'impact macroéconomique de la crise permettent d'être confiant dans la capacité du groupe à absorber les effets sans difficulté.

Comme lors de la crise sanitaire de Covid- 19, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter d'éventuelles moins-values sur actifs. La solidité financière du groupe lui permet en effet de faire face à cette situation de crise, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent (au 31.12.2021, ratio de solvabilité global = 22,61 % (exigence SREP = 12,76 %, coussins et P2R inclus), ratio de levier = 7,98 %, (seuil réglementaire calculé selon l'article 429bis § 7 du CRR : 3,25 %) et du ratio de liquidité LCR (183,6 %, seuil règlementaire : 100 %)). Pour rappel, le buffer de liquidité était de 181 Mds € à fin décembre ; il s'élève à 175 Mds€ à fin février.

Les états financiers
au 31 décembre 2021

Bilan actif

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2021	31.12.2020	NOTES
Caisse, Banques centrales	157 145	129 800	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	24 909	30 968	6a, 6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	2 271	3 157	7,9,10
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42 833	48 127	4a, 4b, 5, 7,9
Titres au coût amorti	4 684	4 193	2c, 5, 7
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	62 191	60 032	2a, 5, 7
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	564 925	530 608	2b, 5, 7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 746	3 523	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	194 196	185 891	8,9
Actifs d'impôts courants	1 570	1 824	11a
Actifs d'impôts différés	2 097	2 135	11b
Compte de régularisation et actifs divers	11 153	9 768	12a
Actifs non courants destinés à être cédés	215	95	12c
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	213	344	13
Immeubles de placement	551	531	14
Immobilisations corporelles	4 586	4 591	15a
Immobilisations incorporelles	1 284	1 222	15b
Ecarts d'acquisition	3 922	4 801	16
Total de l'actif	**1 080 491**	**1 021 610**	

Bilan passif

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2021	31.12.2020	NOTES
Banques centrales	605	575	1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 492	16 742	6b,6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	2 898	3 435	7,9,10
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	83 934	51 777	3a,7
Dettes envers la clientèle au coût amorti	547 660	522 129	3b,7
Dettes représentées par un titre au coût amorti	141 725	151 545	3c, 7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	466	255	7
Passifs d'impôts courants	943	874	11a
Passifs d'impôts différés	1 297	1 456	11b
Compte de régularisation et passifs divers	16 812	16 289	12b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	345	94	12c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	187 453	179 033	8
Provisions	4 450	4 523	17
Dettes subordonnées au coût amorti	11 343	10 656	3d
Capitaux propres totaux	**67 068**	**62 227**	
Capitaux propres - Part du groupe	**66 996**	**62 149**	
Capital et réserves liées	11 442	11 121	18a
Réserves consolidées	49 656	46 427	18a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 632	1 531	18b,32, 33
Résultat de l'exercice	4 266	3 070	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	**72**	**78**	**18c**
Total du passif	**1 080 491**	**1 021 610**	

Compte de résultat

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2021	31.12.2020	NOTES
Intérêts et produits assimilés	14 754	15 612	20
Intérêts et charges assimilées	- 6 214	- 7 233	20
Commissions (produits)	6 355	5 724	21
Commissions (charges)	- 1 492	- 1 331	21
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 223	78	22
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	103	41	23
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	5	1	24
Produits nets des activités d'assurance	3 854	3 281	25
Produits des autres activités	2 093	2 495	26
Charges des autres activités	- 893	- 1 134	26
Produit net bancaire	**19 788**	**17 534**	
Charges générales d'exploitation	- 10 891	- 10 361	27
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 912	- 919	27
Résultat brut d'exploitation	**7 985**	**6 254**	
Coût du risque de crédit	- 892	- 2 635	28
Résultat d'exploitation	**7 093**	**3 619**	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 19	- 16	13
Gains ou pertes sur autres actifs	0	687	29
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 847	- 13	30
Résultat avant impôt	**6 227**	**4 277**	
Impôts sur les bénéfices	- 1 933	- 1 167	31
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	**8**	**4**	**12c**
Résultat net	**4 302**	**3 114**	
Résultat - Intérêts minoritaires	36	44	
Résultat net (part du groupe)	**4 266**	**3 070**	

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net	**4 302**	**3 114**
Ecarts de conversion	135	- 109
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	0	3
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 488	167
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	6	- 1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	- 3
Total des gains recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**- 347**	**57**
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la cloture	416	73
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	- 27	- 23
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	6	- 18
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	47	- 70
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	3	- 13
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**445**	**- 51**
Résultat net et gains comptabilisés directement en capitaux propres	**4 400**	**3 120**
Dont part du groupe	4 367	3 068
Dont part des intérêts minoritaires	33	52

Tableau de variation des capitaux propres

EN MILLIONS D'EUROS	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES		RÉSERVES CONSOLIDÉES	GAINS/PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (NETS D'IS)								
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers			Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
						Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**10 791**	**31**	**43 023**	**26**	**- 504**	**2 019**	**- 6**	**- 10**	**3 775**	**59 145**	**555**	**59 700**
Capitaux propres au 1er janvier 2020	**10 791**	**31**	**43 023**	**26**	**- 504**	**2 019**	**- 6**	**- 10**	**3 775**	**59 145**	**555**	**59 700**
Augmentation de capital	299									299		299
Affectation du résultat 2019			3 775						- 3 775	-		-
Distribution 2020 au titre du résultat 2019			- 133							- 133	- 4	- 137
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			1							1	- 1	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**299**	**-**	**3 643**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 3 775**	**167**	**- 5**	**162**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			2	- 112	- 70	246		- 1		65	- 1	64
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 25				- 25	-	- 25
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves							- 18			- 18		- 18
Résultat 2020									3 070	3 070	44	3 114
Sous-total	**-**	**-**	**2**	**- 112**	**- 70**	**221**	**- 18**	**- 1**	**3 070**	**3 092**	**43**	**3 135**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			- 210							- 210	- 498	- 708
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			39			- 13				26	-	26
Autres variations			- 70							- 70	- 18	- 88
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**11 090**	**31**	**46 427**	**- 86**	**- 574**	**2 227**	**- 24**	**- 11**	**3 070**	**62 150**	**77**	**62 227**
Capitaux propres au 1er janvier 2021	**11 090**	**31**	**46 427**	**- 86**	**- 574**	**2 227**	**- 24**	**- 11**	**3 070**	**62 150**	**77**	**62 227**
Augmentation de capital	321									321		321
Affectation du résultat 2020			3 070						- 3 070	-		-
Distribution 2021 au titre du résultat 2020			- 115							- 115	- 3	- 118
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			1							1	- 1	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**321**	**-**	**2 956**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 3 070**	**207**	**- 4**	**203**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			1	135	52	- 73	18	5		138		138
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)			1			- 27						
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 46		-		- 46		- 46
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves							6			6		6
Résultat 2021									4 266	4 266	36	4 302
Sous-total	**-**	**-**	**1**	**135**	**52**	**- 119**	**24**	**5**	**4 266**	**4 364**	**36**	**4 400**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			- 14							- 14	- 45	- 59
Changement de méthodes comptables			-							-		-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			30			3				33		33
Autres variations			256							256	8	264
Capitaux propres au 31 décembre 2021	**11 411**	**31**	**49 656**	**49**	**- 522**	**2 111**	**-**	**- 6**	**4 266**	**66 996**	**72**	**67 068**

Tableau des flux de trésorerie nette

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net	4 302	3 114
Impôt	1 933	1 167
Résultat avant impôts	**6 236**	**4 281**
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	912	912
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	962	32
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	2 779	3 245
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 19	- 16
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 14	- 23
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	9 576	1 546
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**14 197**	**5 696**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	28 990	- 475
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	- 7 659	35 892
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	- 9 751	3 253
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 800	- 4 503
- Impôts versés	- 1 561	- 1 072
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**11 819**	**33 094**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	**43 018**	**43 071**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	**- 2 654**	**4 666**
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	**- 104**	**- 206**
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	**- 908**	**- 1 140**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	**- 3 666**	**3 320**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	**348**	**144**
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	**- 1 359**	**- 2 283**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	**- 1 011**	**- 2 139**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	**188**	**- 105**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**27 761**	**44 146**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	32 251	43 071
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 3 666	3 320
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 1 011	- 2 139
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	188	- 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**128 018**	**84 043**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	129 227	86 012
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1 209	- 1 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**155 710**	**128 018**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	156 541	129 227
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 831	- 1 209
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**27 692**	**43 975**

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2021	31.12.2020
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	- 1 494	- 9 579
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	30 484	9 104
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 32 921	- 42 271
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	25 261	78 173
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 366	6 721
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	- 5 487	- 2 790
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	1 166	- 7 473
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-6 810	6 796
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 18	- 44
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	1	0
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	10	5
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 9 898	- 1 343
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 983	5 996
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	- 83	- 72
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	350	124
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	-130	- 260
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	26	54
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 202	- 1 389
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	294	249
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	321	299
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	169	- 23
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 118	- 137
- Décaissements liés aux autres rémunérations	- 24	5
+ Encaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
- Décaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	12 556	13 432
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 15 164	- 14 214
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	1 253	0
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 5	- 1 501
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus	0	0

Sommaire des annexes

Partie I – Principes comptables **46**

Note 1 - Périmètre de consolidation **46**

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation **47**

Note 3 - Principes et méthodes comptables **48**

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9 48
3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers 48
3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis 48
3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis 51
3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers 51
3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres 52
3.1.4 Opérations en devises 52
3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture 52
3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés 52
3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture 53
3.1.6 Garanties financières et engagements de financement 55
3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers 55
3.1.8 Evaluation du risque de crédit 55
3.1.8.1 Gouvernance 56
3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2 56
3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues 57
3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux 58
3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine 58
3.1.8.6 Comptabilisation 58
3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers 58
3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif 59
3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif 59
3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur 59
3.2 Activités d'assurance 59
3.2.1 Instruments financiers 60
3.2.2 Actifs non financiers 62
3.2.3 Passifs non financiers 62
3.3 Instruments non financiers 62
3.3.1 Contrats de location 62
3.3.1.1 Opérations de location financement bailleur 62
3.3.1.2 Opérations de location financement preneur 63
3.3.2 Provisions 63
3.3.3 Avantages au personnel 63
3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies 63
3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 63
3.3.3.3 Autres avantages à long terme 63
3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail 64
3.3.3.5 Avantages à court terme 64
3.3.4 Immobilisations 64
3.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire 64
3.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire 65
3.3.5 Commissions 65
3.3.6 Impôts sur les résultats 66
3.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts 66
3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 66
3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers 66

Note 4 : Information sectorielle **67**

Note 5 : Informations relatives aux parties liées **67**

Note 6 : Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées **67**
6.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne 67
6.2 Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne 69

Note 7 : Événements postérieurs à la clôture **70**

Partie II – Données chiffrées **71**

Annexes

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511- 31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017- 02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS[1]. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2021, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

• Amendements à IFRS 16 - Concessions de loyers
Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allégements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid- 19.

Il est possible pour un preneur de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid- 19, et si les conditions suivantes ont été remplies :
- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2022 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allégements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante.

Enfin, l'amendement est sans impact direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné.

Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allégement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le groupe applique les dispositions d'IFRS 9 (cf. section 3.1.7).

• Décision IFRIC du 20 avril 2021 sur les principes d'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services

Elle clarifie les modalités de détermination d'engagements relatifs à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits dépendent de l'ancienneté, sont plafonnés au-delà d'un certain nombre d'années d'ancienneté, tout en étant soumis à la présence du salarié à la date de départ en retraite.

Pour un tel régime, l'engagement de retraite sera constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).
Ceci met fin à l'approche jusqu'alors retenue, à savoir l'étalement du coût de l'avantage entre la date d'embauche et celle de retraite du salarié.

Pour le groupe Crédit Mutuel, la décision IFRIC a eu pour principale incidence la constatation d'une situation de régime sur-financé, résultant de la baisse d'engagements de certains régimes d'indemnité de fin de carrière portés par certains groupes de Crédit Mutuel.

Aux bornes du groupe Crédit Mutuel, les impacts d'une application rétroactive de la décision IFRIC sont non significatifs au 1er janvier 2020, au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Le groupe n'a donc pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

1) À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. § 3.2 Activités d'assurance

Crise sanitaire liée au Covid- 19

Le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid- 19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

• Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat[2] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.
En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'Etat émis par le groupe s'élèvent à de 17,3 M €, dont 77,7 % qui ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne de 4,5 années et 22,4 % ont été remboursés totalement (17,8 %) ou partiellement (4,6 %). Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dûs. Au 31 décembre 2021, leur montant de dépréciation est non significatif ou s'élève à 155 M € dont 39,3 % en stage 2 et 55,5 % en stage 3.

• Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le groupe Crédit Mutuel tient compte du caractère sans précédent de la crise Covid- 19 sur l'environnement macro-économique.

Il prévoit un scénario de crise prolongée, en lien avec la cinquième vague, avec un impact plus prononcé pour les entreprises appartenant à des secteurs d'activités identifiés.

Dès le 1er semestre 2020, le groupe a adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et a actualisé ses paramètres, afin de tenir compte des incertitudes de la crise sanitaire compensées par des mesures de

2) Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548- 1 du code monétaire et financier

soutien d'état. Cette approche méthodologique a été maintenue dans le cadre de l'élaboration des comptes 2021.

Pour rappel, les évolutions du modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues ont été déclinées à travers 4 axes :

• Surpondération du scénario pessimiste
Depuis juin 2020, la pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France[3], pour calibrer les probabilités de défauts *Forward looking* sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Au 31 décembre 2021, le scénario défavorable est pondéré à 75 %, le scénario neutre à 24 % et le scénario optimiste à 1 % (pondérations inchangées par rapport à 31 décembre 2020).

• Durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels
Le scénario pessimiste a été durci sur les particuliers et les entrepreneurs individuels, entraînant le recalibrage des probabilités de défaut afférentes.

• Ajustement sectoriel
Une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).
Elle a été constituée conformément à une méthodologie groupe définie au niveau national, qui repose sur une analyse par étapes, de la dégradation du risque de crédit.

Identification des secteurs vulnérables

L'ensemble des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) fait l'objet d'un examen au regard des impacts de la pandémie sur les secteurs économiques ainsi que des mesures gouvernementales de soutien à l'économie. Puis, à l'issue de ces travaux, réalisés à dire d'expert, 59 secteurs ont été identifiés et répartis en 3 groupes, selon l'incidence négative des répercussions liées à de futures restrictions gouvernementales. Les expositions sur secteurs vulnérables ont été intégralement transférés en stage 2. Aucune modification n'a été apportée, en 2021, à la liste des secteurs retenus au cours de l'exercice 2020.

Méthodologie de détermination de l'ajustement sectoriel
Les secteurs ainsi retenus font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :
- un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité ad hoc en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables,
- un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains. Celui-ci permet de définir un taux de provisionnement minimum par groupe de secteurs au niveau national, qui peut faire l'objet d'un ajustement à dire d'expert.

Transfert en stage 2
Les expositions saines sur secteurs vulnérables sont intégralement transférées en stage 2.

• Critère additionnel de détérioration du risque de crédit pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances
Le groupe a enrichi ses critères de suivi de détérioration du risque de crédit, pour les prêts ayant fait l'objet d'un second report d'échéance, alors que le premier n'a pas été remboursé. La mise en œuvre d'un tel critère a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

Au 31 décembre 2021, les pertes de crédit attendues (hors impact lié à l'ajustement sectoriel) s'élèvent à 301 M€, variant de 318M€ par rapport au 31/12/2020.

L'ajustement sectoriel au 31/12/2021 est estimé à - 72 M€ contre + 888 M€ au 31/12/2020.
La variation de provision sectorielle sur l'exercice est liée au transfert d'encours en statut 3 suite à la détérioration du risque de crédit de contreparties.

Analyse de sensibilité
Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 131,5 M€, soit 4,7 % des pertes attendues.

Sur les impacts de la crise Covid- 19 hors instruments financiers, cf. Section 3.4.

• Dispositif des prêts participatifs Relance

Le groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans le dispositif de Prêts participatifs relances (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Dans ce contexte, à travers son réseau bancaire, le groupe produira des PPR (répondant à des critères stricts d'éligibilité défini par le mécanisme de Place). Ceux-ci représentent des prêts à taux fixe, d'une durée de 8 ans, comportant des options de différé d'amortissement en capital de 4 ans et de remboursement anticipé exerçable à partir de la 4ème année.

Le groupe cédera 90 % des PPR octroyés à un fonds de Place (dénommé fonds de PPR) et en conservera 10 % à son bilan.

Le fonds de PPR est structuré de telle façon, qu'il n'y a pas de compartiments à son passif. Les titres émis par le fonds portent une rémunération représentative de l'ensemble des PPR cédés (principal et intérêts) après prise en compte de la garantie d'État à hauteur de 30 %.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PPR, pour leur quote-part de 10 %, sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.
Au 31.12.2021, les encours de PPR au bilan du groupe sont non significatifs.

Le mécanisme de cession des PPR, à hauteur de 90 % et le dispositif de Place sont définis en respect avec les critères de décomptabilisation d'IFRS 9.

Le groupe, à travers ses entités d'assurance, a vocation à investir dans des titres émis par le fonds de PPR.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD)[4] éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés

3) Etant principalement exposé sur la France, le groupe s'est référé aux publications mensuelles de la Banque de France, pour définir ses perspectives macro-économiques en complément de celles de l'OCDE.

4) Le 5 mars 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority avait annoncé l'arrêt de la publication :
- des taux LIBOR sur l'ensemble des maturités et devises GBP, JPY, CHF, EUR, ainsi que sur l'USD pour les maturités 1semaine, et 2 mois au 31/12/2021 ;
- des taux US Libor sur toutes les autres maturités (1Mois, 3 Mois, 6 Mois, et 12 Mois) au 30/06/2023.

à cette transition.
L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA[5], pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice remplacement légal[6] du Libor CHF.
Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique *Financial Conduct Authority* a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes) L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Dans ce contexte, le groupe estime que des incertitudes demeurent sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché.

Concernant les contrats en stock, le groupe a poursuivi ses travaux de transition vers les taux de remplacement.

Sur le périmètre des activités de marché, des clauses de repli ont été insérées dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « *rules books* » des chambres de compensation s'agissant des dérivés compensés. Elles ont été activées pour les dérivés compensés à partir d'octobre 2021, et le seront pour les contrats ISDA au plus tard lors de la cessation définitive de la cotation des indices.

Dès 2021, un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, a été intégré afin de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020.

Le groupe a aussi procédé à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant).

En particulier, sur les périmètres de la banque de détail et des activités Grands Comptes, les bascules vers les nouveaux indices de remplacement selon les standards de marché pour les contrats en stock ont été opérées. L'impact lié à la transition de ces contrats est jugé non significatif (à confirmer par les groupes).

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, *Phase 1* pour la période préparatoire à la réforme et *Phase 2*, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 31.12.2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques. Les expositions sur dérivés indexés Eonia et GBP-Libor compensés ou sous forme de contrats ISDA transiteront vers les indices de remplacement, dès début janvier 2022.

5) Règlement européen 2021/1848 du 21 octobre 2021
6) Règlement européen 2021/1847 du 14 octobre 2021

	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	Dont dérivés de couverture
Eonia	547	731	697	395
Euribor	23 095	11 731	93 470	65 576
GBP-Libor	47	5	21	0
USD-Libor	248	683	2	0

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires .

Le montant de TLTRO III auquel GCM peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.
Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.
Certains paramètres cibles ont été recalibrés [7]:

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55 % des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50 % auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e surbonification) sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement)[8].

Au 31.12.2021, GCM participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 53,8 Mds€ (contre 26 Mds€ au 31.12.2020). Celles-ci représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti.

Le groupe a atteint les objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme. En conséquence, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé à partir du taux dépôt de liquidités auprès de la BCE (« taux DFR ») et tient compte de l'étalement de la surbonification de 0,50 % sur la période « spéciale » d'intérêt.

Le groupe Crédit Mutuel a poursuivi son analyse des éventuelles incidences de la décision provisoire IFRIC 2021 sur le traitement comptable des opérations TLTRO III. Celle-ci fera l'objet de discussion lors de la prochaine réunion de l'IFRS IC en février 2022.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

7) Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021)
8) Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25)

I/ Principes comptables

Note 1 - Périmètre de consolidation

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe "une personne, une voix" et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la Caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la Caisse locale ne peut assumer seule.

Conformément à l'article L511- 30 du Code monétaire et financier, la Confédération nationale est l'organe central du groupe. A ce titre, elle est chargée :
- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau,
- de représenter le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la défense et la promotion de ses intérêts,
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des groupes régionaux ainsi que de leurs filiales.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

1.1 Entité consolidante

Ainsi, au 31 décembre 2021, l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel est constituée de l'ensemble des caisses locales, des caisses fédérales, à vocation générale ou agricole et rurale, et des fédérations régionales des cinq groupes de Crédit Mutuel, de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, et de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.
L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des groupes régionaux est repris dans le périmètre national. Les entités communes, non consolidées au niveau régional, sont exclues lorsque le total bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé. Une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- *Des entités contrôlées de manière exclusive* : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient.

Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- *Des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

Note 2 : Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

2.1.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change est inscrite dans les capitaux propres dans le compte «Réserves de conversion». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

2.5 Écarts d'acquisition

• Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

• Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise.

La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible et ne peut pas être reprise. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est soumis pas à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

Note 3 : Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

Les instruments financiers des pôles d'assurance restent comptabilisés selon IAS 39 (cf. § « 3.2 Activités d'assurance »).

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :
- *au coût amorti*, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- *en juste valeur par capitaux propres,* si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- *en juste valeur par résultat*, si :
- il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
- le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

• Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.
Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI[9] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé[10] est considérée comme raisonnable, par exemple, si :
- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :
- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

• Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :
- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :
- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère «non fréquent» de telles cessions.
Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans. (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité. Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

• Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,

9) SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

10) Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.
Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.
Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :
- En juste valeur par résultat, ou
- Sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).
Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».
Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

• les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- Les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - Les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - Les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - Les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.
Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

• les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les lignes de refinancement de TLTRO[11] II et III…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.
Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

11) Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme)

• Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.
Le groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières,
notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 9).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux).
La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf.3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »)
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

• Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.
Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

• Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,…) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

• Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».
Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :
- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.
Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.
Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.
En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

• Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution
- maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

- après définition des indices de substitution, notamment :
- la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture
- une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,…) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :
- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ».
Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués

au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :
- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :
- les portefeuilles LDP (« Low Default Porfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants…
- les portefeuilles HDP (« High default Porfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants…

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :
- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ;
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :
- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

• Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

• Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,…
Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.
Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

• Probabilités de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

• Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

• Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

• Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois *scenarii* (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,…) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :
- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 : encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes:
- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :
- étape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le groupe en octobre 2019.
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution a constitué un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.3.2 « Provisions »).
Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».
Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.
Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :
- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables…

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est *importante* pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2023, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par les amendements à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39.
En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017- 02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9[12]. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques » et, au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements.

L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

12) Par exemple, la recommandation conduit à présenter les titres émis par les entités d'assurance évalués selon IAS 39 dans le poste « Dettes représentées par un titre » avec ceux émis par la Banque évalués selon IFRS 9.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

3.2.1 Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :
- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 3.1.9.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

• Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :
Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :
Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :
- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

• Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* », ni en « *juste valeur par résultat* ».

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

• Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.
Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou* différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque*», en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

• Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.
Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.
Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

• Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

Prêts et créances

• Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

• Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant

d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque*».

• Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

3.2.2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

3.2.3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

3.3 Instruments non financiers

3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.3.1.1 Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :
- à sortir du bilan l'immobilisation louée,
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur,
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement,
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

3.3.1.2 Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette. (cf. § 3.3.4.2 intitulée « Immobilisations dont le groupe est locataire »)

3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :
- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.3.3 Avantages au personnel »);
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :
- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00- 02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.
Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.
Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.
Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.
Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.3.4 Immobilisations

3.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.
Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux	: 15- 30 ans
- Constructions – gros œuvre structure (en fonction du type d'immeuble concerné)	: 20- 80 ans
- Constructions – équipements	: 10- 40 ans
- Agencements et installations	: 5- 15 ans
- Mobilier et matériel de bureau	: 5- 10 ans
- Matériel de sécurité	: 3- 10 ans
- Matériel roulant	: 3- 5 ans
- Matériel informatique	: 3- 5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne	: 1- 10 ans
- Fonds de commerce acquis (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)	: 9- 10 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.
S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.
Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.
Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».
Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».
La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisées selon un modèle unique, avec constatation :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé.
D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€).
Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.
Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :
- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat.[13] Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplafonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

13) Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.
Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.
Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

• Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.
En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.
Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid- 19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les changements climatiques et environnementaux
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. *Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers »,*
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux,
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. *§ « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).* A date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du groupe,
- Provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

Note 4 : Information sectorielle

En matière d'information sectorielle, le groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du *reporting* interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

Information sectorielle par métier (1er niveau)

L'information sectorielle du groupe Crédit Mutuel est organisée selon cinq branches d'activité :
- Banque de détail
- Banque grandes entreprises et banque d'investissement
- Assurances
- Gestion d'actifs et banque privée
- Autres

Le secteur *banque de détail* regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Le secteur *banque grandes entreprises/banque d'investissement* est composé des activités suivantes :
- banque grandes entreprises : regroupe les activités bancaires et connexes à l'activité bancaire fournies à des grandes entreprises suivies par une direction commerciale ou filialisées
- banque d'investissement : banque de marché, banque d'affaires, capital-risque, capital développement, intermédiation financière, prise de participations.

Le secteur *assurances* comprend les activités d'assurance vie et non vie (vie, IARD, courtage d'assurances).

Le secteur *gestion d'actifs / banque privée* regroupe les deux activités suivantes :
- gestion d'actifs : gestion collective (OPCVM, SCPI), épargne salariale, conservation, dépositaire dès lors qu'elle s'adresse à une clientèle propre, distincte de celle du réseau ;
- banque privée : gestion de fortune et de patrimoine.

Le secteur *autres* regroupe les filiales de moyens non rattachables à la banque de détail (technologies, monétique, formation, communication, tourisme).

Les transactions entre secteurs d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Information sectorielle par zone géographique (2e niveau)

Pour cette information sectorielle de second niveau, trois zones géographiques ont été définies au sein du groupe Crédit Mutuel :
- France ;
- Europe hors France;
- Autres pays

L'analyse géographique du bilan et du résultat repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

Note 5 : Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les administrateurs du 3ème degré (Caisse centrale du Crédit Mutuel et Confédération nationale du Crédit Mutuel). Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 0 des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

6.1 Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

• IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles), malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs financiers pour les contrats d'assurance-vie avec participation aux bénéfices.

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. Le périmètre des portefeuilles de contrats auxquels l'entité applique l'exemption devra être communiquée en annexe.

La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire. Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.
La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble). Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :
- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des *« building blocks »* comprenant :
- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.
Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite *« Variable Fee »*. Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :
- les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés,
- l'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents,
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge contractuelle de services est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « *Premium Allocation Approach* », dès lors que :
- la période couverture des contrats s'assurance n'excède pas un an ou,
- l'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait obtenue en appliquant l'approche générale des « building block ».

La norme IFRS 17 doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :
- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

Les pôles Assurances du groupe poursuivent leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 selon les axes suivants :
- réalisation d'une cartographie des contrats d'assurance selon la granularité exigée par la norme (regroupement des contrats de risque similaire et gérés ensemble, avec un niveau de profitabilité comparable, émis à moins d'un an d'intervalle) ;
- définition de la méthodologie des calculs actuariels des provisions des contrats d'assurance et implémentation de celle-ci dans les systèmes informatiques ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné;
- adaptation de la communication financière au niveau de conglomérat en lien.

• Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

• Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

• Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

• Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018- 2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :
- **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10 % utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

6.2 Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

• Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

• Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

• Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

• Amendements à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (*classification overlay*).

Note 7 : Evénements postérieurs à la clôture

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues.
En tant qu'établissement de crédit, le groupe Crédit Mutuel est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par la hausse de prix de l'énergie, des matières premières agricoles, métaux, ainsi qu'une inflation sous-jacente.

Le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.
Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement, à la lumière des évolutions géopolitiques et leurs incidences sur l'économie.

La crise ukrainienne pourrait entrainer une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de provisionnement, déjà fortement accru pendant la crise sanitaire. Le groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés) et par l'inflation sur ses frais généraux. Les effets sur la marge d'intérêt dépendront notamment des répercussions de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE sur la courbe des taux et le niveau des taux de l'épargne règlementée. En tout état de cause, les premières analyses possibles de l'impact macroéconomique de la crise permettent d'être confiant dans la capacité du groupe à absorber les effets sans difficulté.

II/ Données chiffrées

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 0 : périmètre - implantations et Activités par pays

0a - Composition du périmètre

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2021			31.12.2020			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
A. Banque de détail								
Entité consolidante								
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédération Nationale du CMAR	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale								
- Vocation Générale **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
- Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
Bancas	France	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33	35,33	MEE	35,33	35,33	MEE	
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CCLS Leasing Solutions	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Est	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC)	Monaco	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Nord Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Sud Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Asset Management	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Factoring	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Gestion	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Belgique	Belgique	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis France	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2021			31.12.2020			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Cofidis Italie	Italie	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100,00	80,00	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Creatis	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Factofrance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Factofrance	France	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Création
FLOA	France	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Gesteurop	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LYF SA	France	43,75	43,75	MEE	43,75	43,75	MEE	
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Monabanq	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Paysurf	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
TARGO Factoring Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
TARGO Leasing Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank AG	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank Espagne	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI La Tréflière	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa	France	85,75	85,75	IG	-	-	NI	Création
Arkéa Banking Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Crédit Bail	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Direct Bank	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Arkéa Foncière	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Home Loans SFH	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Public Sector SCF	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa SCD	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Budget Insight	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole	France	94,83	94,83	IG	93,46	93,46	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Bank (succursale belge de Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Collectivités	France	57,76	57,76	IG	57,76	57,76	IG	
Fédéral Equipements	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Service	France	99,68	99,67	IG	97,85	97,82	IG	
Financo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FINANSEMBLE	France	-	-	NI	30,44	30,44	MEE	Cession Hors Groupe
GICM	France	100,00	99,67	IG	100,00	97,82	IG	
Izimmo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Keytrade Bank (succursale de Arkéa Direct Bank)	Belgique	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Keytrade Bank Luxembourg SA	Luxembourg	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	32,60	32,60	MEE	32,60	32,60	MEE	
LEETCHI SA	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
MANGOPAY SA	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Monext	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nextalk	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelle vague	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Novelia	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Procapital	France/Belgique	99,98	99,97	IG	99,98	99,97	IG	
Pumpkin	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Civile Immobilière Interfédérale	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Strateo (succursale d'Arkéa Direct Bank)	Suisse	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
VIVIENNE INVESTISSEMENT	France	34,00	34,00	MEE	34,00	34,00	MEE	
YOMONI	France	34,20	34,20	MEE	34,20	34,20	MEE	
CMNE ***								
Bail Actea	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Bail Actea Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Beobank Belgique	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BKCP Immo It SCRL	Belgique	97,25	97,25	IG	97,25	97,25	IG	
CMNE Grand Paris	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cumul sci	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GIE CMN Prestations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Immobilière BCL Lille	France	55,00	55,00	IG	55,00	55,00	IG	
LFP Multi Alpha	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
L'Immobilière du CMN	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 1	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 2	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 3	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location 2	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI RICHEBE INKERMAN	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Bureaux	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Propriété à vie	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Foncière & Immobilière Nord Europe	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Transactimmo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO ***								
SCI Merlet Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Union Immobiliere Ocean SCI	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Assurances (ex. Acman)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Volney Bocage	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT II	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

B. Banque grandes entreprises / banque d'investissement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
CIC Capital Canada Inc	Canada	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Conseil	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cigogne Management	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2021			31.12.2020			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Crédit Mutuel Capital	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Equity	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Innovation	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Satellite	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa * **								
Arkéa Capital Investissement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Capital Partenaire	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE * **								
Nord Europe Partenariat	France	100,00	100,00	IG	99,67	99,67	IG	
Siparex XAnge Venture	France	23,85	23,85	MEE	26,50	26,50	MEE	
CMO * **								
Océan Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN * **								
Volney Développement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
C. Gestion d'actifs et banque privée								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Luxembourg Investments SA	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique (BT)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Suisse	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Dubly Transatlantique Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa * **								
Arkéa Capital	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Real Estate	France	71,40	71,40	IG	-	-	NI	Acquisition Hors Groupe
Arkéa REIM	France	71,40	71,40	IG	-	-	NI	Création
Federal Finance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Finance Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Schelcher Prince Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE * **								
Augur PM Beteiligungs	Allemagne	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Groupe Cholet	France	33,73	33,73	MEE	33,73	33,73	MEE	
Groupe la Française	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Inflection Point by La Française	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
JKC Capital Management Ltd	Hong-Kong	-	-	NI	50,00	50,00	MEE	Cession Hors Groupe
La Française AM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM Finance Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2021			31.12.2020			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
La Française Systematic Asset Management GmbH (ex La Française AM GmbH)	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM Iberia	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners International Korea Limited	Corée de Sud	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners Intrenational investments	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française GROUP UK Finance Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners international Lux sarl	Luxembourg	91,00	91,00	IG	91,00	91,00	IG	
La Française GROUP UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LF REPI UK German Branch (succursale de La Française Real Estate Partners UK Ltd)	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Italian Branch (succursale de La Française AM Finance Services)	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Limited	États-Unis d'Amérique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Services Inc	États-Unis d'Amérique	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Dissolution
La Française Forum Securities SG PTE Limited	Singapour	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Global Real Estate Investment Management Limited	Royaume-Uni	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
La Française Real Estate Managers	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
New Alpha Asset Management	France	48,13	48,05	IG	48,32	48,32	IG	
PU Retail Luxembourg Management Compagny sarl	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	Déconsolidation
Veritas institutionnel	Allemagne	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
D. Multisecteurs								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis d'Amérique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
E. Sociétés d'assurance								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
ACM GIE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM IARD	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM VIE SA	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Agrupació serveis administratius	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
AMDIF	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95,22	95,22	IG	95,22	95,22	IG	
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00	30,00	MEE	30,00	30,00	MEE	
Atlantis Asesores SL	Espagne	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG	
Atlantis vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88,06	88,06	IG	88,06	88,06	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2021			31.12.2020			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Foncière Massena	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM España	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM SEGUROS, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ICM Life	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
MTRL	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
North Europe Life Belgium	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Partners	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM COURTAGE (ex Procourtage)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI ACM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Cotentin	France	64,68	64,68	IG	64,68	64,68	IG	
SCI Provence Bureaux	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Rue de Londres	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Saint Augustin	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Tombe Issoire	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Serenis Assurances	France	99,77	99,77	IG	99,77	99,77	IG	
TARGOPENSIONES, ENTITAD GESTOR DE FONDOS DE PENSIONES, S.A	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN S.A	Espagne	-	-	NI	90,00	90,00	IG	Fusion
CM Arkéa ***								
Suravenir	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Suravenir Assurances	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
F. Autres								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Actimut	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100,00	98,70	IG	100,00	98,70	IG	
Alsacienne de Portage des DNA	France	100,00	98,70	IG	100,00	98,70	IG	
Centre de Conseil et de Service	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Group (ex Cofidis Participations)	France	79,99	79,99	IG	79,99	79,99	IG	
EBRA EVENTS	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA Medias Alsace	France	100,00	99,03	IG	100,00	99,03	IG	
Ebra Medias Lorraine Franche Comté	France	100,00	99,43	IG	100,00	99,43	IG	
Ebra Production	France	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation déjà détenue
EBRA Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EIP	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Est Bourgogne Médias	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Est info TV	France	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation déjà détenue
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Euro Protection Surveillance	France	89,00	89,00	IG	99,98	99,98	IG	
Euro-Information	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro-Information Développement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Le Dauphiné Libéré	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
France Régie	France	100,00	98,70	IG	100,00	98,70	IG	
GEIE Synergie	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Groupe Dauphiné Media	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Groupe Progrès	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2021			31.12.2020			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Journal de la Haute Marne	France	50,00	49,98	MEE	50,00	49,98	MEE	
La Liberté de l'Est	France	97,13	97,09	IG	97,13	97,09	IG	
La Tribune	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Le Républicain Lorrain	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	98,70	98,70	IG	98,70	98,70	IG	
Les Editions du Quotidien	Luxembourg	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition Hors Groupe
L'Est Républicain	France	99,96	99,96	IG	99,96	99,96	IG	
Lumedia	Luxembourg	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
LYF SAS	France	49,07	49,07	MEE	49,07	49,07	MEE	
Mediaportage	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG	
Mutuelles investissement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
NEWCO04	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Publiprint Province n°1	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Presse Diffusion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Protection 24	France	100,00	89,00	IG	-	-	NI	Acquisition Hors Groupe
Républicain Lorrain Communication	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Républicain Lorrain - TV news	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
SA AGIR	France	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation déjà détenue
SAP Alsace	France	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG	
SCI Le Progrès Confluence	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société de Presse Investissement (SPI)	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology GmbH Singapore Branch (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Dissolution
CM Arkéa ***								
ARKEA BOURSE RETAIL	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Izimmo Holding	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
NEW PORT	France	29,89	29,89	MEE	29,89	29,89	MEE	
SMSPG	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE ***								
2A	France	39,67	39,67	MEE	39,67	39,67	MEE	
Actéa Environnement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Newtown Square	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Participations et Investissements	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Centre Gare	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
SAS Helloasso	France	89,53	89,53	IG	89,53	89,53	IG	
SAS Volney Habitat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI VOLNEY CHAPTAL	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI VOLNEY PATRIMOINE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI VOLNEY SAINTE ANNE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Entités consolidées par consolidation simplifiée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10

OPCVM, SCPI et OPCI consolidés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays d'implantation	2021		2020	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
CM Arkéa					
Ais Mandarine Active	France	80,6 %	80,6 %	79,4 %	79,4 %
Ais Mandarine Entrepreneurs	France	83,2 %	83,2 %	80,7 %	80,7 %
Ais Mandarine Multi-Assets	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Ais Protect (1)	France	85,5 %	85,5 %	-	-
Arkea Capital 1	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Arkea Capital 2	France	38,5 %	38,5 %	46,0 %	46,0 %
Autofocus Croissance Décembre 2019	France	95,1 %	95,1 %	95,2 %	95,2 %
Autofocus Croissance Juillet 2019	France	99,2 %	99,2 %	99,2 %	99,2 %
Autofocus Croissance Juin 2015 (3)	France	-	-	93,9 %	93,9 %
Autofocus Croissance Mai 2017 (3)	France	-	-	97,2 %	97,2 %
Autofocus Croissance Mars 2015 (3)	France	-	-	85,0 %	85,0 %
Autofocus Croissance Novembre 2018 (3)	France	-	-	80,3 %	80,3 %
Autofocus Esg Décembre 2020 (1)	France	88,0 %	88,0 %	-	-
Autofocus Esg Juillet 2020 (1)	France	99,0 %	99,0 %	-	-
Autofocus Rendement Avril 2020 (1)	France	99,7 %	99,7 %	-	-
Autofocus Rendement Février 2020 (1)	France	98,2 %	98,2 %	-	-
Autofocus Rendement Janvier 2018 (3)	France	-	-	99,3 %	99,3 %
Autofocus Rendement Janvier 2019 (3)	France	-	-	99,4 %	99,4 %
Autofocus Rendement Juin 2018 (3)	France	-	-	98,4 %	98,4 %
Autofocus Rendement Décembre 2014 (3)	France	-	-	93,5 %	93,5 %
Autofocus Rendement Mars 2015 (3)	France	-	-	93,9 %	93,9 %
Autofocus Rendement Mars 2017 (3)	France	-	-	97,2 %	97,2 %
Autofocus Rendement Mars 2019	France	99,1 %	99,1 %	99,0 %	99,0 %
Brehat	France	20,7 %	20,7 %	75,1 %	75,1 %
Breizh Armor Capital	France	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
Diapazen Climat Septembre 2016	France	97,6 %	97,6 %	97,6 %	97,6 %
Fcpr Breizh Ma Bro (1)	France	77,2 %	77,2 %	-	-
Fct Ardian Suravenir Private Debt	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Merius Suravenir	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Obligation Baux Ac 2019	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Pytheas (2)	France	-	-	100,0 %	100,0 %
Fct Pytheas 56 (1)	France	88,6 %	88,6 %	-	-
Fct Pytheas Baux Reg 2018	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Residential Dutch Mortgage Fund Largo D	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Scor Suravenir Euro Loans	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Sp Eurocreances	France	43,4 %	43,4 %	43,4 %	43,4 %
Fct Spg Dette Privee	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Suravenir Conso Fund	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Sur Priv Debt I	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Sur Priv Debt II	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Tikehau Spd III	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Federal Ambition Climat	France	99,3 %	99,3 %	99,3 %	99,3 %
Federal Capital Investissement	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Federal Conviction Grande Asie	France	99,8 %	99,8 %	99,9 %	99,9 %
Federal Conviction Green Bonds	France	46,3 %	46,3 %	40,1 %	40,1 %
Federal Indiciel Apal (Ex Federal Apal)	France	72,1 %	72,1 %	75,0 %	75,0 %
Federal Indiciel Japon	France	77,7 %	77,7 %	67,0 %	67,0 %
Federal Indiciel Us	France	60,7 %	60,7 %	58,3 %	58,3 %
Federal Multi Actions Europe	France	75,1 %	75,1 %	75,9 %	75,8 %
Federal Multi L/S	France	100,0 %	100,0 %	67,2 %	67,2 %
Federal Multi Or Et Matieres 1eres	France	90,0 %	90,0 %	90,1 %	90,1 %
Federal Multi Patrimoine	France	99,4 %	99,4 %	99,5 %	99,5 %
Federal Optimal Gestion Privee Esg (1)	France	88,6 %	88,6 %	-	-
Federal Support Court Terme Esg	France	39,9 %	39,9 %	37,2 %	37,2 %
Federal Transition Equilibre (Ex Federal Opportunite Equilibre Esg)	France	83,0 %	83,0 %	85,4 %	85,4 %
Federal Transition Modere (Ex Federal Opportunite Modere Esg)	France	56,4 %	56,4 %	64,5 %	64,5 %
Federal Transition Oxygene (Ex Federal Oxygene)	France	94,7 %	94,7 %	94,2 %	94,2 %
Federal Transition Territoires (Ex Federal Impact Territoires)	France	45,0 %	45,0 %	56,2 %	56,2 %
Federal Transition Tonique (Ex Federal Opportunite Tonique Esg)	France	99,1 %	99,1 %	99,1 %	99,1 %
Flexpertise	France	74,6 %	74,6 %	71,4 %	71,4 %
Fps Suravenir Actions Internationales Protect	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Suravenir Actions Low Vol	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Suravenir Actions Mid Caps	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Suravenir Actions Protect	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Suravenir Overlay Low Vol Actions	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Ubs Archmore Infrastructure Debt Platform II	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Mandarine Equity Income (1)	France	97,4 %	97,4 %	-	-
Opci Club France Retail	France	46,3 %	46,3 %	46,3 %	46,3 %
Opci Preim Defense 2	France	37,5 %	37,5 %	37,5 %	37,5 %
Opci Preim Euros	France	100,0 %	100,0 %	98,1 %	98,1 %
Opci Preim Euros 2	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Opci Preimium	France	67,1 %	67,1 %	73,0 %	73,0 %
Opci Tikehau Ret Pro	France	39,3 %	39,3 %	39,3 %	39,3 %
Ouessant	France	44,3 %	44,3 %	38,7 %	38,7 %
Primo Elite	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
S.c.i Progres Pierre	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
S.c.i Surav Pierre	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Sc Novaxia R (1)	France	58,2 %	58,2 %	-	-
Sc Pythagore (1)	France	46,4 %	46,4 %	-	-
Schelcher Convertibles Esg (Ex Sp Convertibles)	France	22,5 %	22,5 %	20,4 %	20,4 %
Schelcher Convertibles Mid Cap Esg (Ex Sp Convertibles Mid Cap Esg)	France	32,9 %	32,9 %	22,5 %	22,5 %
Schelcher Global High Yield (Ex Sp Haut Rendement)	France	40,2 %	40,2 %	43,2 %	43,2 %
Schelcher Ivo Global Yield 2024	France	47,4 %	47,4 %	45,9 %	45,9 %
Schelcher Mutli Asset (Ex Sp Croissance)	France	92,2 %	92,2 %	91,6 %	91,6 %
Schelcher Optimal Income Esg (Ex Sp Opportunites Europeennes)	France	30,6 %	30,6 %	30,5 %	30,5 %
Sci Cloverhome	France	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
Sci Le Vinci Holding	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Sci Pr2 Preim Ret 2	France	38,0 %	38,0 %	38,0 %	38,0 %
Sci Silver Avenir	France	90,4 %	90,4 %	100,0 %	100,0 %
Sci Usufruimmo	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Scpi Primofamily	France	-	-	37,7 %	37,7 %
Suravenir Initiative Actions	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Synergie Finance Investissement	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
We Positive Invest	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Yomoni Allocation	France	47,5 %	47,5 %	-	-

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2021. (2) Cession. (3) Liquidation.

0b - Implantations et activités par pays

Les activités Banque de détail, Assurances, Banque grandes entreprises/Banque de financement et Gestion d'actifs/Banque privée en France représentent 79 % du PNB du groupe Crédit Mutuel. Depuis 2008, le groupe a souhaité développer de manière maitrisée, son activité à l'international, se dotant ainsi d'un deuxième voire troisième marché domestique. Ainsi, ses principales filiales constituées de banque de réseaux ont été acquises principalement en Belgique, en Allemagne et en Espagne. D'autres filiales ou succursales ont notamment été créées afin d'accompagner l'internationalisation d'entreprises clientes.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1706	672	- 208	30	- 126	5636	0
Belgique	493	137	- 15	0	- 67	1917	0
Canada	22	20	0	- 2	0	9	0
Espagne	375	8	- 7	11	- 24	2172	0
États-Unis d'Amerique	87	56	- 3	- 1	- 11	93	0
France	16053	7642	- 1635	- 26	- 2451	69854	0
Hong-Kong	10	6	- 1	0	- 1	18	0
Hongrie	38	5	- 1	0	- 2	351	0
Italie	96	5	0	0	- 4	319	0
Luxembourg	389	158	- 22	3	- 35	1112	0
Monaco	3	3	- 1	0	0	8	0
Pays-Bas	1	0	0	0	0	1	0
Pologne	5	- 3	0	0	- 1	80	0
Portugal	182	113	- 33	0	- 8	717	0
Republique de Corée	1	0	0	0	0	2	0
Republique Tchèque	11	- 2	0	0	- 2	167	0
Royaume-Uni	56	42	- 8	1	- 4	82	0
Saint Martin (partie Neerlandaise)	0	0	0	0	0	0	0
Singapour	85	51	- 7	1	- 5	132	0
Slovaquie	7	- 2	0	0	- 1	68	0
Suisse	169	61	- 7	1	- 13	404	0
Tunisie	0	11	0	0	0	0	0
TOTAL	**19788**	**8982**	**- 1948**	**15**	**- 2755**	**83141**	**0**

1. Notes relatives au bilan

Note 1 - Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	155 513	128 077
dont réserves obligatoires	3 602	4 498
Caisse	1 632	1 723
Total	**157 145**	**129 800**
Banques centrales - passif	**605**	**575**

Note 2 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 191	60 032
Prêts et créances sur la clientèle	564 925	530 608
Titres au coût amorti	4 684	4 193
Total	**631 800**	**594 833**

2a - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
. Créances saines (S1/S2)	61 517	59 661
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	46 649	44 130
Autres comptes ordinaires	4 586	3 270
Prêts	2 173	2 183
Autres créances	4 982	5 994
Pensions	3 127	4 084
. Créances rattachées	679	376
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 5	- 5
Total	**62 191**	**60 032**

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

2b - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Créances saines (S1/S2)	541 001	507 671
. Créances commerciales	16 083	13 403
. Autres concours à la clientèle	524 098	493 493
- crédits à l'habitat	295 793	270 779
- autres concours et créances diverses [1]	227 131	221 634
- pensions	1 174	1 082
. Créances rattachées	820	775
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	13 822	14 691
Créances brutes	**554 823**	**522 362**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 3 746	- 3 468
Autres dépréciations (S3)	- 7 077	- 7 771
Sous total I	**544 000**	**511 125**
Location financement (investissement net)	20 728	19 293
. Mobilier	14 637	13 673
. Immobilier	6 091	5 620
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	602	605
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 187	- 188
Autres dépréciations (S3)	- 218	- 225
Sous total II	**20 925**	**19 485**
Total	**564 925**	**530 608**
dont prêts subordonnés	13	13

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (203 M€) et Fonds de garantie des dépôts (289 M€), qui constituent eux-mêmes des passifs éventuels.

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Valeur brute comptable	19 898	4 018	- 3 189	603	21 330
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 413	- 140	149	- 1	- 405
Valeur nette comptable	**19 485**	**3 878**	**- 3 040**	**602**	**20 925**

2c -Titres au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
.Titres	4 752	4 366
- Effets publics	2 177	2 180
- Obligations et autres titres de dettes	2 575	2 186
. Cotés	971	997
. Non cotés	1 604	1 189
. Créances rattachées	15	16
Total brut	**4 767**	**4 382**
dont actifs dépréciés (S3)	110	211
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 2
Autres dépréciations (S3)	- 81	- 187
Total net	**4 684**	**4 193**

NOTE 3 - Passifs financiers au coût amorti

3a - Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31.12.2021	31.12.2020
Banques centrales	**605**	**575**
Dettes envers les établissements de crédit	**83 934**	**51 777**
Autres comptes ordinaires	3 574	3 365
Emprunts	18 239	14 418
Autres dettes	3 147	2 981
Pensions	59 014	30 964
Dettes rattachées	- 40	49

3b - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
. Comptes d'épargne à régime spécial	212 560	204 098
- à vue	153 614	146 983
- à terme	58 946	57 115
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	219	219
Sous-total	**212 779**	**204 317**
. Comptes à vue	275 614	247 788
. Comptes et emprunts à terme	58 996	69 618
. Pensions	14	146
. Dettes rattachées	201	245
. Autres dettes	56	15
Sous-total	**334 881**	**317 812**
Total	**547 660**	**522 129**

3c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Bons de caisse	179	212
TMI & TCN	56 509	66 314
Emprunts obligataires	74 877	77 994
Titres seniors non préférés	9 574	6 225
Dettes rattachées	586	800
Total	**141 725**	**151 545**

3d - Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Dettes subordonnées	9 928	9 253
Emprunts participatifs	27	30
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 248	1 236
Dettes rattachées	138	137
TOTAL	**11 343**	**10 656**

Principales dettes subordonnées

En millions d'euros	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-14	1 000	1 000	mai-24
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	septembre-15	1 000	1 000	septembre-25
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-16	1 000	1 000	mars-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-16	700	700	novembre-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-17	500	500	mars-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-17	500	500	novembre-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-18	500	500	mai-28
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	juin-19	1 000	1 000	juin-29
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-21	750	750	novembre- 31
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	mai-85	137	8	(1)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	décembre-04	750	734	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	février-05	250	250	indéterminé
Crédit Mutuel Nord Europe	TSSDI	2004	150	150	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2014	42	42	juillet-05
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2014	175	175	juillet-05
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2015	55	55	juillet-05
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2015	40	40	juillet-05
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2015	50	50	juillet-05
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2016	300	300	juillet-05
Crédit Mutuel Arkea	TSSDI	juillet-04	97	96	Indéterminée
Crédit Mutuel Arkea	TSR	juin-16	500	499	juin-26
Crédit Mutuel Arkea	TSR	février-17	500	497	février-29
Crédit Mutuel Arkea	TSR	octobre-17	500	497	octobre-29
Crédit Mutuel Arkea	TSR	mars-19	750	745	mars-31

(1) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

NOTE 4 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

4a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2021	31.12.2020
. Effets publics	15 251	16 942
. Obligations et autres titres de dettes	26 199	29 787
- Cotés	24 888	26 699
- Non cotés	1 311	3 088
. Créances rattachées	160	198
Sous-total brut titres de dettes	**41 610**	**46 927**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	1
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 26	- 25
Autres dépréciations (S3)	0	- 1
Sous-total net titres de dettes	**41 584**	**46 901**
Sous-total brut prêts et créances	**0**	**0**
Sous-total net prêts et créances	**0**	**0**
Actions et autres instruments de capitaux propres	325	105
- Cotés	105	85
- Non cotés	220	20
Titres immobilisés	923	1 120
- Titres de participations	467	513
- Autres titres détenus à long terme	399	542
- Avances CC SCI douteuses	56	65
Créances rattachées	1	1
Sous-total instruments de capitaux propres	**1 249**	**1 226**
TOTAL	**42 833**	**48 127**
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	313	165
Dont titres de participation cotés.	120	133

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.
Les cessions d'instruments de capitaux propres s'élèvent à un montant de 306,5 M€ sur l'exercice. Les moins-values enregistrées en capitaux propres s'élèvent à 26,8 M€.

4b - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	< 20 %	529	1 218	570	139
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10 %	12 568	27 380	776	392
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	< 10 %	3 118	6 806	133	- 335
Desjardins [1]	Non coté	10 %	3 683	10 452	5 726	623
Bank of Africa (ex BMCE) [2]	Coté	< 30 %	27 981	331 912	14 002	1 364
Crédit Logement	Non coté	10 %	1 665	11 931	201	99
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 35 %	563	25 352	2	0

(1) en millions de Dollars Canadiens.
(2) Bank of Africa (ex BMCE) n'est pas consolidée du fait de l'absence d'influence notable excercée par le Groupe. Ses titres sont par conséquent comptabilisés à la juste valeur par résultat. Chiffres exprimés en millions de Dirhams Marocains.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2020.

NOTE 5 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

5a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2020	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transfert[2]	Autres[1]	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	60 037	23 324	- 21 165	0	0	62 196
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	60 036	23 323	- 21 165	0	0	62 194
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	1	1	0	0	0	2
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis [1]	542 263	167 854	- 133 733	0	- 229	576 155
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	492 680	155 002	- 121 831	- 10 349	- 874	514 628
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	34 289	11 229	- 7 510	8 597	500	47 105
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	15 097	1 341	- 4 546	1 752	143	13 787
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	197	282	154	0	2	635
Actifs financiers au coût amorti - titres	4 382	7 316	- 6 932	0	0	4 766
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	4 154	7 281	- 6 794	- 6	0	4 635
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	17	4	- 5	4	0	20
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	211	31	- 131	0	0	111
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	- 2	2	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	46 927	19 558	- 24 876	0	0	41 609
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	46 827	19 446	- 24 805	29	0	41 497
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	99	112	- 70	- 29	0	112
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1	0	- 1	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	653 609	218 052	- 186 706	0	- 229	684 726

(1) comprend notamment les modifications de flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.
(2) dont transfert de Buckets.

5b. Cadrage des dépréciations

	31.12.2020	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	- 5	- 2	2	0	- 5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 11 655	- 2 936	3 392	- 29	- 11 228
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 189	- 25	138	- 7	- 83
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 26	- 18	17	1	- 26
Total	**- 11 875**	**- 2 981**	**3 549**	**- 35**	**- 11 342**

IFRS 9	31.12.2020	Dotation[1]	Reprise[1]	Autres	31.12.2021
Prêts et créances Etablissements de crédit	**- 5**	**- 2**	**2**	**0**	**- 5**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 5	- 2	2	0	- 5
Prêts et créances clientèle	**- 11 655**	**- 2 936**	**3 392**	**- 29**	**- 11 228**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 400	- 543	396	31	- 1 516
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 2 257	- 836	716	- 39	- 2 416
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 7 891	- 1 542	2 264	- 22	- 7 191
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 107	- 15	17	1	- 104
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 189**	**- 25**	**138**	**- 7**	**- 83**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	0	1	0	- 1
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	- 1	0	0	- 1
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 187	- 24	137	- 7	- 81
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 26**	**- 18**	**17**	**1**	**- 26**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 22	- 11	11	0	- 22
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 3	- 7	6	0	- 4
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	1	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**- 11 875**	**- 2 981**	**3 549**	**- 35**	**- 11 342**

(1) dont transfert de Buckets.

	31.12.2019	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	- 5	- 2	2	0	- 5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 10 429	- 3 974	2 839	- 90	- 11 655
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 176	- 131	100	18	- 189
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 25	- 14	13	0	- 26
Total	**- 10 635**	**- 4 121**	**2 954**	**- 72**	**- 11 875**

IFRS 9	31.12.2019	Dotation(1)	Reprise(1)	Autres	31.12.2020
Prêts et créances Etablissements de crédit	**- 5**	**- 2**	**2**	**0**	**- 5**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 5	- 2	2	0	- 5
Prêts et créances clientèle	**- 10 429**	**- 3 974**	**2 839**	**- 90**	**- 11 655**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 138	- 688	388	38	- 1 400
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1 246	- 1 573	597	- 34	- 2 257
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 7 905	- 1 707	1 829	- 108	- 7 891
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 140	- 6	25	14	- 107
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 176**	**- 131**	**100**	**18**	**- 189**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	- 4	5	- 1	- 2
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1	0	1	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 173	- 127	94	19	- 187
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 25**	**- 14**	**13**	**0**	**- 26**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 22	- 11	11	0	- 22
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 2	- 3	2	0	- 3
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	0	- 1
Actifs financier en JVCP - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**- 10 635**	**- 4 121**	**2 954**	**- 72**	**- 11 875**

(1) dont transfert de Buckets.

5c. Concentration du risque de crédit sur les secteurs sensibles

31.12.2021	Encours bruts***			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Secteurs d'activités							
Distribution spécialisée	18	1 547	166	- 1	- 57	- 121	1 553
Hotels, restaurants	17	5 345	429	- 0	- 503	- 79	5 208
Industrie automobile	28	2 273	114	- 1	- 83	- 92	2 239
Location de véhicules	0	1 477	29	0	- 34	- 21	1 451
Tourisme, jeux, loisirs*	7	1 614	291	-	- 107	- 125	1 680
Transport industriel	5	478	49	- 0	- 8	- 10	513
Transporteurs aériens	0	457	14	-	- 26	- 4	441
Industrie aéronautique**	0	397	45	-	- 11	- 14	416
TOTAL	75	13 588	1 136	- 2	- 831	- 467	13 500

**y compris « protocole sectoriel tourisme» non couvert au 30 juin 2020. **sous-traitants. ***EAD nets de garantie sur les PGE.*

31.12.2020	Encours bruts***			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Secteurs d'activités							
Distribution spécialisée	27	1 588	189	0	- 60	- 75	1 613
Hotels, restaurants	76	5 157	399	0	- 487	- 161	4 833
Industrie automobile	68	2 047	113	2	- 71	- 42	2 049
Location de véhicules	52	2 079	78	0	- 44	- 18	2 139
Tourisme, jeux, loisirs*	44	1 657	142	0	- 110	- 100	1 599
Transport industriel	18	659	32	0	- 8	- 9	689
Transporteurs aériens	1	389	19	0	- 37	- 3	366
Industrie aéronautique**	19	457	28	0	- 8	- 9	484
TOTAL	304	14 033	1 001	3	- 826	- 418	13 773

**y compris « protocole sectoriel tourisme» non couvert au 30 juin 2020. **sous-traitants. ***EAD nets de garantie sur les PGE.*

NOTE 6 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

6a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021				31.12.2020			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**6 338**	**588**	**7 166**	**14 092**	**11 316**	**547**	**7 319**	**19 182**
- Effets publics	730	13	0	743	408	12	0	420
- Obligations et autres titres de dettes	4 875	575	1 389	6 839	9 418	535	1 993	11 947
. Cotés	*4 875*	*90*	*322*	*5 287*	*9 418*	*136*	*399*	*9 954*
. Non cotés	*0*	*485*	*1 067*	*1 552*	*0*	*399*	*1 594*	*1 993*
dont OPC	*0*		*1 086*	*1 086*	*0*		*1 587*	*1 587*
- Actions et autres instruments de capitaux propres	732		4 614	5 346	1 489		4 089	5 578
. Cotés	*732*		*1 185*	*1 917*	*1 489*		*1 002*	*2 491*
. Non cotés	*0*		*3 429*	*3 429*	*0*		*3 087*	*3 087*
- Titres immobilisés			1 163	1 163			1 236	1 236
. Titres de participations			*441*	*441*			*436*	*436*
. Autres titres détenus à long terme			*327*	*327*			*409*	*409*
. Parts dans les entreprises liées			*365*	*365*			*361*	*361*
. Autres titres immobilisés			*30*	*30*			*30*	*30*
Instruments dérivés	**4 195**			**4 195**	**3 519**			**3 519**
Prêts et créances	**6 597**	**12**	**14**	**6 623**	**8 249**	**9**	**10**	**8 268**
dont pensions	*6 597*	*0*		*6 597*	*8 249*	*0*		*8 249*
TOTAL	**17 129**	**600**	**7 180**	**24 909**	**23 083**	**556**	**7 328**	**30 968**

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 625 millions d'euros sur l'exercice.

6b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 435	16 027
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1 057	715
TOTAL	**13 492**	**16 742**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2021	31.12.2020
Vente à découvert de titres	1 808	1 077
- Obligations et autres titres de dettes	921	242
- Actions et autres instruments de capitaux propres	887	835
Dettes représentatives des titres donnés en pension	6 483	11 447
Instruments dérivés de transaction	4 080	3 470
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	64	33
TOTAL	**12 435**	**16 027**

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	906	909	- 3	710	700	10
Dettes interbancaires	124	124	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	27	29	- 2	5	5	0
Total	**1 057**	**1 062**	**- 5**	**715**	**705**	**10**

6c - Analyse des instruments dérivés de transaction

Instruments dérivés de transaction	31.12.2021			31.12.2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	**258 080**	**3 084**	**3 029**	**180 012**	**2 566**	**2 432**
Swaps	87 097	2 790	2 712	110 349	2 315	2 106
Autres contrats fermes	46 578	0	0	36 113	0	0
Options et instruments conditionnels	124 405	294	317	33 550	251	326
Instrument de change	**152 805**	**852**	**773**	**140 226**	**761**	**689**
Swaps	105 875	52	80	96 676	64	59
Autres contrats fermes	13 761	663	562	12 165	582	513
Options et instruments conditionnels	33 169	137	131	31 385	115	117
Autres que taux et change	**18 408**	**260**	**278**	**19 429**	**191**	**350**
Swaps	7 086	69	108	7 972	78	134
Autres contrats fermes	7 863	132	122	6 731	64	153
Options et instruments conditionnels	3 459	59	48	4 726	49	63
Total	**429 293**	**4 196**	**4 080**	**339 667**	**3 518**	**3 471**

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 7 - Couverture

7a - Instruments dérivés de couverture

Instruments dérivés de transaction	31.12.2021			31.12.2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	254 011	2 271	2 886	225 768	3 157	3 418
Swaps	97 489	2 272	2 882	104 007	3 159	3 408
Autres contrats fermes	155 564	0	0	120 277	0	0
Options et instruments conditionnels	958	(1)	4	1 484	(2)	10
Couverture de Cash Flow Hedge	300	0	12	456	0	17
Swaps	300	0	12	456	0	17
Total	**254 311**	**2 271**	**2 898**	**226 224**	**3 157**	**3 435**

L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (- 8 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »)(Cf. note 22).

Échéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2021
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	18 251	25 031	119 024	91 706	254 011
Swaps	4 642	11 824	40 841	40 182	97 489
Autres contrats fermes	13 527	13 072	77 725	51 240	155 564
Options et instruments conditionnels	82	135	458	284	958
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	300	300
Swaps	0	0	0	300	300
Total	**18 251**	**25 031**	**119 024**	**92 006**	**254 311**

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2020
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	14 509	83 813	55 838	71 607	225 768
Swaps	10 317	53 295	9 308	31 087	104 007
Autres contrats fermes	3 976	30 063	46 046	40 192	120 277
Options et instruments conditionnels	216	455	484	328	1 484
Couverture de Cash Flow Hedge	0	156	0	300	456
Swaps	0	156	0	300	456
Total	**14 509**	**83 969**	**55 838**	**71 907**	**226 224**

7b - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	1 746	3 523	- 50,44 %
. de passifs financiers	466	255	82,75 %

7c - éléments couverts en *Fair Value Hedge*

Éléments couverts à l'Actif

	31.12.2021				31.12.2020			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	573	0	0	0	272	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	124 013	1 080	(33)	0	150 087	2 442	27	0
Titres au coût amorti	2 567	71	(51)	0	2 629	122	17	0
Actifs financiers à la JVCP	24 586	976	(60)	0	25 904	1 036	52	0
Total	**151 739**	**2 127**	**(144)**	**0**	**178 892**	**3 600**	**96**	**0**

Éléments couverts au Passif

	31.12.2021				31.12.2020			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	76 784	1 491	(551)	0	75 014	2 428	145	0
Dettes envers les établissements de crédit	46 200	523	0	0	21 083	929	1	0
Dettes envers la clientèle	53 557	11	(4)	0	50 756	26	1	0
Total	**176 541**	**2 025**	**(555)**	**0**	**146 853**	**3 383**	**147**	**0**

L'inefficacité globale constatée en résultat impacte négativement les comptes (- 8 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).

NOTE 8 - Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance (IAS 39)

8a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Actifs financiers			
Juste valeur par résultat	60 763	55 472	9,5 %
- Juste valeur sur option - titres de dettes	11 000	11 253	- 2,2 %
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	49 763	44 219	12,5 %
Disponibles à la vente	116 090	112 183	3,5 %
- Effets publics et valeurs assimilées	24 713	25 127	- 1,6 %
- Obligations et autres titres de dettes	67 885	67 630	0,4 %
- Actions et autres instruments de capitaux propres	20 845	17 210	21,1 %
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	2 647	2 216	19,4 %
Prêts et créances	6 417	6 307	1,7 %
Détenus jusqu'à l'échéance	6 346	7 578	- 16,3 %
Sous total actifs financiers	**189 616**	**181 540**	**4,4 %**
Immeubles de placement	**3 062**	**3 064**	**- 0,1 %**
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	**1 518**	**1 287**	**- 82,0 %**
Total	**194 196**	**185 891**	**4,5 %**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 4 558 millions d'euros au 31.12.2021.

8b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Vie	133 829	132 231	1,2 %
Non vie	5 954	5 506	8,1 %
Unités de compte	36 747	30 541	20,3 %
Autres	481	478	0,6 %
TOTAL	**177 011**	**168 756**	**4,9 %**
Dont participation aux bénéfices différée passive	21 908	20 943	4,6 %
Part des réassureurs dans les provisions techniques	539	571	- 5,6 %
Provisions techniques nettes	**176 472**	**168 185**	**4,9 %**
Passifs financiers			
Juste valeur par résultat	**6 567**	**7 209**	**- 8,9 %**
- Transaction	86	106	- 18,9 %
- Juste valeur sur option	6 481	7 103	- 8,8 %
Dettes envers les établissements de crédit	639	611	4,6 %
Dettes subordonnées	849	150	466,0 %
Sous-total	**8 055**	**7 970**	**1,1 %**
Autres passifs	**2 387**	**2 307**	**3,4 %**
Total Passifs financiers	**10 442**	**10 277**	**1,6 %**
Total Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	**187 453**	**179 033**	**4,7 %**

NOTE 9 - Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Juste valeur par capitaux propres	33 850	6 861	2 122	42 833
- Effets publics et valeurs assimilées	15 039	202	84	15 325
- Obligations et autres titres de dettes	18 585	6 657	1 017	26 259
- Actions et autres instruments de capitaux propres	105	3	217	325
- Participations et ATDLT	120	0	748	868
- Parts entreprises liées	0	0	56	56
Transaction / JVO /Autres	5 576	12 328	7 004	24 908
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	666	14	50	730
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	13	0	0	13
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 590	2 053	233	4 876
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	25	0	549	574
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	319	780	290	1 389
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	732	0	0	732
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	1 209	0	3 405	4 614
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	2	0	766	768
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	394	394
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	12	0	12
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	14	0	14
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	6 597	0	6 597
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	21	2 856	1 318	4 195
Instruments dérivés de couverture	0	2 270	1	2 271
Total	**39 426**	**21 458**	**9 128**	**70 012**
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	38 212	17 028	5 523	60 763
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 314	8 150	1 536	11 000
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	36 898	8 878	3 987	49 763
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	105 775	6 533	3 782	116 090
- Effets publics et valeurs assimilées	24 697	16	0	24 713
- Obligations et autres titres de dettes	64 262	1 443	2 180	67 885
- Actions et autres instruments de capitaux propres	15 707	5 063	75	20 845
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 109	11	1 527	2 647
Total	**143 987**	**23 561**	**9 305**	**176 853**

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	1 837	10 520	1 135	13 492
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	124	0	124
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	27	0	27
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	906	0	906
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 837	2 980	1 135	5 952
- Dettes - Transaction	0	6 483	0	6 483
Instruments dérivés de couverture	0	2 876	22	2 898
Total	**1 837**	**13 396**	**1 157**	**16 390**
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 567	0	6 567
- Transaction	0	86	0	86
- Juste valeur sur option	0	6 481	0	6 481
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	**0**	**6 567**	**0**	**6 567**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.
- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	38 149	8 091	1 888	48 128
- Effets publics et valeurs assimilées	16 899	126	0	17 025
- Obligations et autres titres de dettes	20 825	7 957	1 094	29 876
- Actions et autres instruments de capitaux propres	85	8	13	106
- Participations et ATDLT	340	0	716	1 056
- Parts entreprises liées	0	0	65	65
- Prets et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
- Prets et Créances Clientele - JVCPR	0	0	0	0
Transaction / JVO /Autres	9 608	15 181	6 179	30 968
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	227	181	0	408
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	12	0	0	12
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	6 380	2 714	325	9 419
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	64	0	471	535
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	397	1 281	316	1 994
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 489	0	0	1 489
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	997	0	3 092	4 089
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	8	0	837	845
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	390	390
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	9	0	9
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	10	0	10
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	8 249	0	8 249
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	34	2 737	748	3 519
Instruments dérivés de couverture	0	3 157	0	3 157
Total	**47 757**	**26 429**	**8 067**	**82 253**
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	34 504	16 744	4 224	55 472
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 406	8 598	1 249	11 253
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	33 098	8 146	2 975	44 219
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Placements des activités d'assurance (Disponibles à la vente)	102 359	6 294	3 529	112 182
- Effets publics et valeurs assimilées	25 037	90	0	25 127
- Obligations et autres titres de dettes	63 823	1 784	2 023	67 630
- Actions et autres instruments de capitaux propres	12 695	4 411	104	17 210
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	804	9	1 402	2 215
Total	**136 863**	**23 038**	**7 753**	**167 654**

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	1 150	14 950	641	16 741
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	5	0	5
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	710	0	710
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 150	2 788	641	4 579
- Dettes - Transaction	0	11 447	0	11 447
Instruments dérivés de couverture	0	3 408	27	3 435
Total	**1 150**	**18 358**	**668**	**20 176**
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	7 209	0	7 209
- Transaction	0	106	0	106
- Juste valeur sur option	0	7 103	0	7 103
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	**0**	**7 209**	**0**	**7 209**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31.12.2021	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	3 092	211	0	- 554	0	- 1	627	0	30	3 405

NOTE 10 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2021				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	9 491	- 3 052	6 439	- 2 607	0	- 1 762	2 070
Pensions	19 868	- 2 643	17 225	0	- 15 936	- 144	1 144
Total	**29 359**	**- 5 695**	**23 664**	**- 2 607**	**- 15 936**	**- 1 906**	**3 214**

31.12.2021				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	10 094	- 3 052	7 042	- 2 605	0	- 2 789	1 649
Pensions	75 035	- 2 643	72 392	0	- 71 893	- 381	118
Total	**85 129**	**- 5 695**	**79 434**	**- 2 605**	**- 71 893**	**- 3 170**	**1 767**

31.12.2020				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	11 013	- 4 338	6 675	- 2 102	0	- 1 559	3 014
Pensions	19 226	0	19 226	0	- 18 921	- 180	125
Total	**30 239**	**- 4 338**	**25 901**	**- 2 102**	**- 18 921**	**- 1 739**	**3 139**

31.12.2020				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	11 349	- 4 338	7 011	- 2 094	0	- 4 185	733
Pensions	50 104	0	50 104	0	- 49 968	- 128	8
Total	**61 453**	**- 4 338**	**57 115**	**- 2 094**	**- 49 968**	**- 4 313**	**741**

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.
Les montants figurant dans la 2eme colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.
La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.
La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.
La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

NOTE 11 - Impôts

11a - Impôts courants

	31.12.2021	31.12.2020
Actif (par résultat)	1 570	1 824
Passif (par résultat)	943	874

11b - Impôts différés

	31.12.2021	31.12.2020
Actif (par résultat)	1 724	1 739
Actif (par capitaux propres)	373	396
Passif (par résultat)	643	667
Passif (par capitaux propres)	654	789

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	91	75	31	0
. Différences temporaires sur	2 292	1 508	2 461	1 814
- réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	286	121	634	943
- activité assurance	143	154	77	154
- provisions	1 179	- 4	1 316	- 3
- réserve latente de location financement	0	386	0	380
- résultats des sociétés transparentes	556	805	0	0
- autres décalages temporaires	128	46	434	339
. Compensation	- 286	- 286	- 358	- 358
Total des actifs et passifs d'impôts différés	**2 097**	**1 297**	**2 135**	**1 456**

Les impôts différés sont calculés selon le prinicpe du report variable.

NOTE 12 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

12a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	301	326
Comptes d'ajustement sur devises	374	67
Produits à recevoir	847	795
Comptes de régularisation divers	4 644	3 805
Sous-total	**6 166**	**4 993**
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	111	124
Débiteurs divers	4 788	4 580
Stocks et assimilés	37	31
Autres emplois divers	51	40
Sous-total	**4 987**	**4 775**
Total	**11 153**	**9 768**

12b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	483	416
Comptes d'ajustement sur devises	57	978
Charges à payer	2 194	1 924
Produits constatés d'avance	1 600	1 704
Comptes de régularisation divers	7 215	5 797
Sous-total	**11 549**	**10 819**
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier	1 107	1 107
Obligations locatives - Autres	5	16
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 165	1 507
Versements restant à effectuer sur titres	268	386
Créditeurs divers	2 718	2 454
Sous-total	**5 263**	**5 470**
Total	**16 812**	**16 289**

12c - Actifs/passifs non courants destinés à être cédés

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » , sont classés en « Gains & pertes nets d'impôts sur activités en cours de cession » :
- En 2021 : l'impact en résultat concernant les entités Bancas et FLOA. Au bilan figure Keytrade Bank Luxembourg SA, FLOA, Groupe Cholet-Dupont, Groupe La Française et 2A.
- En 2020 : l'impact en résultat concerne les entités du groupe La Française. Au bilan figure Strateo.

12d - Obligations locatives par durée résiduelle

	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	179	296	**338**	**136**	**163**	**1112**
- Immobilier	177	294	**337**	**136**	**163**	**1107**
- Autres	2	2	1	0	0	5

NOTE 13 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

13a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2021	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus [1]	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35	135	- 22	8	133
LYF S.A. (ex Fivory)	France	44	7	0	0	NC*
New Port	France	30	31	1	0	NC*
Astree	Tunisie	30	16	2	2	31
Autres		0	13	- 8	1	0
Total (A)			**202**	**-27**	**11**	
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino) [2]	France	50	0	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50	11	8	0	NC*
Bancas	France	50	0	0	0	NC*
Total (B)			**11**	**8**	**0**	
Total (A)+ (B)			**213**	**- 19**	**11**	

(1) en trésorerie et en actions.
(2) Traitement selon IFRS5 en 2021.
NC : non cotée.*

31.12.2020	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35	157	13	0	164
LYF S.A. (ex Fivory)	France	44	7	0	0	NC*
New Port	France	30	23	1	0	NC*
Groupe Cholet-Dupont	France	34	18	2	0	NC*
Astree	Tunisie	30	15	2	3	25
Autres		0	36	- 35	2	0
Total (A)			**256**	**- 17**	**5**	
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino)	France	50	85	6	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50	3	- 5	0	NC*
Bancas	France	50	0	0	0	NC*
Total (B)			**88**	**1**	**0**	
Total (A)+ (B)			**344**	**- 16**	**5**	

(1) en trésorerie et en actions. NC : non cotée.*

13b - Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2021	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie (1)	6 286	373	182	102	NC*	1 021
Astrée Assurance (1)	679	117	20	21	20	177
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino)	2 143	216	108	18	0	214

*(1) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien). * NC : non communiqué.*

31.12.2020	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie (1)	6 023	361	199	135	NC*	918
Groupe Cholet Dupont	264	24	24	5	-	54
Astrée Assurance (1)	626	171	41	26	20	173
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino)	1 820	183	87	12	0	170

*(1) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien). *NC : non communiqué*

NOTE 14 - Immeubles de placement

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Coût historique	696	64	- 27	- 5	728
Amortissement et dépréciation	- 165	- 18	6	0	- 177
Montant net	**531**	**46**	**- 21**	**- 5**	**551**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 803 millions d'euros au 31.12.2021.

NOTE 15 - Immobilisations corporelles et incorporelles

15a - Immobilisations corporelles

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Coût historique					
Terrains d'exploitation	626	20	- 3	- 1	642
Constructions d'exploitation	6 235	216	- 166	5	6 290
Droits d'utilisation - Immobilier	1 498	237	- 45	22	1 712
Droits d'utilisation - Autres	42	1	0	1	44
Autres immobilisations corporelles	3 390	402	- 337	- 10	3 445
Total	**11 791**	**876**	**- 551**	**17**	**12 133**
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 12	- 2	0	0	- 14
Constructions d'exploitation	- 4 108	- 213	139	32	- 4 150
Droits d'utilisation - Immobilier	- 391	- 237	18	1	- 609
Droits d'utilisation - Autres	- 26	- 13	0	0	- 39
Autres immobilisations corporelles	- 2 663	- 227	172	- 17	- 2 735
Total	**- 7 200**	**- 692**	**329**	**16**	**- 7 547**
Montant net	**4 591**	**184**	**- 222**	**33**	**4 586**

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Valeur comptable brute	141	0	0	0	141
Amortissements et dépréciations	- 29	- 2	0	0	- 31
Total	**112**	**- 2**	**0**	**0**	**110**

15b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	985	126	- 1	217	1 327
. Immobilisations acquises	2 621	199	- 129	- 193	2 499
- logiciels	878	31	- 60	- 150	699
- autres	1 743	168	- 69	- 43	1 800
Total	**3 606**	**325**	**- 130**	**24**	**3 826**
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	- 720	- 129	0	- 183	- 1 032
. Immobilisations acquises	- 1 664	- 91	59	186	- 1 510
- logiciels	- 788	- 51	60	182	- 597
- autres	- 876	- 40	- 1	4	- 913
Total	**- 2 384**	**- 220**	**59**	**3**	**- 2 542**
Montant net	**1 222**	**105**	**- 71**	**27**	**1 284**

NOTE 16 - écart d'acquisition

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Écart d'acquisition brut	5 325	51	0	17	5 393
Dépréciations	- 524	- 947	0	0	- 1 471
Écart d'acquisition net	**4 801**	**- 896**	**0**	**17**	**3 922**

FILIALES	Valeur de l'EA au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31.12.2021
Targobank Allemagne	2851			- 875		1 976
Groupe CIC	515					515
Groupe Cofidis	466					466
dont Cofidis Participations	*457*					*457*
dont Cofidis SGPS	*0*					*0*
dont Cofidis Italie	*9*					*9*
Targobank Espagne	0					0
Groupe La Française	175					175
Procapital	63					63
Arkea Direct Bank (ex Fortunéo)	166					166
Monext	100					100
Factofrance SAS	68			- 68		0
EI Télécom	0					0
Heller Gmbh et Targo Leasing Gmbh	0					0
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	49			- 4		45
CFCAL Banque	38					38
Leasecom	0					0
Leetchi	26					26
Keytrade Bank (ex Fortuneo Belgium)	94					94
Veritas Portfolio	17					17
Budget Insight	23					23
Protection 24	0	51				51
Arkea Real Estate	0				17	17
Autres	150					150
Total	**4 801**	**51**	**0**	**- 947**	**17**	**3 922**

En 2021, l'entité Arkéa Real Estate a été acquise en janvier 2021. L'allocation définitive du prix d'acquisition a été réalisée au cours du second semestre 2021. Il en résulte un écart d'acquitiion de 17 M€. L'entité Protection 24 a été acquise et l'écart d'acquistion correspondant est de 51 M€.

Une dépréciation de 875M€ a été comptabilisée sur Targobank Allemagne au 31 décembre 2021, liée au plafonnement des commissions en Allemagne prévues à partir de 2022. De même, une dépréciation de l'intégralité du goodwill Factofrance a été portée dans les comptes à cette même date pour 68M€.

NOTE 17 - Provisions et passifs éventuels

17a - Provisions

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2021
Provisions pour risques	**718**	**371**	**- 32**	**- 353**	**- 2**	**702**
Sur engagements de garantie	444	111	- 1	- 189	- 1	364
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*49*	*28*	*0*	*- 28*	*- 1*	*48*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*234*	*6*	*0*	*- 88*	*- 1*	*151*
Sur engagements de financement	138	182	- 2	- 120	3	201
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*87*	*82*	*0*	*- 80*	*1*	*90*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*24*	*78*	*0*	*- 33*	*2*	*71*
Provision pour impôt	10	2	0	- 11	1	2
Provisions pour litiges	88	48	- 15	- 27	- 1	93
Provisions pour risques sur créances diverses	37	28	- 14	- 6	- 4	41
Autres provisions	**1 681**	**407**	**- 249**	**- 54**	**- 33**	**1 752**
Provision pour épargne logement	384	2	0	- 17	0	369
Provisions pour éventualité diverses	925	252	- 169	- 23	- 22	963
Autres provisions	372	154	- 80	- 14	- 12	420
Provisions pour engagements de retraite	**2 124**	**82**	**- 75**	**- 29**	**- 106**	**1 996**
Total	**4 523**	**860**	**- 356**	**- 436**	**- 141**	**4 450**

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2020
Provisions pour risques	**488**	**501**	**- 53**	**- 259**	**41**	**718**
Sur engagements de garantie	230	319	- 1	- 105	1	444
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*42*	*36*	*0*	*- 29*	*0*	*49*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*39*	*221*	*0*	*- 26*	*0*	*234*
Sur engagements de financement et de garantie	115	127	0	- 102	- 2	138
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*71*	*80*	*0*	*- 64*	*0*	*87*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*15*	*36*	*0*	*- 26*	*- 1*	*24*
Provision pour impôt	9	2	0	0	- 1	10
Provisions pour litiges	81	37	- 9	- 20	- 1	88
Provisions pour risques sur créances diverses	53	17	- 42	- 32	41	37
Autres provisions	**1 649**	**194**	**- 81**	**- 80**	**- 1**	**1 681**
Provision pour épargne logement	342	43	0	- 1	0	384
Provisions pour éventualité diverses	935	63	- 55	- 59	41	925
Autres provisions	372	87	- 26	- 20	- 41	372
Provisions pour engagements de retraite	**2 070**	**96**	**- 56**	**- 11**	**25**	**2 124**
Total	**4 207**	**791**	**-190**	**-350**	**65**	**4 523**

Tableau des provisions PEL/CEL

	0 - 4 ans	4 - 10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	3 585	31 696	13 116	48 397
Montant des provisions sur PEL	25	230	114	369
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				4 773
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				(2)
Reprises Provisions EL				17
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				64
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				1

Dépots PEL hors gamme Capital

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2021
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 527	55	- 71	- 61	1 450
Compléments de retraite	244	11	- 25	- 30	200
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	229	13	- 8	- 2	232
Total comptabilisé	**2 000**	**79**	**- 104**	**- 93**	**1 882**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	22	0	- 1	- 10	11
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**22**	**0**	**- 1**	**- 10**	**11**
Autres engagements	**102**	**2**	**0**	**- 2**	**102**
Total comptabilisé	**102**	**2**	**0**	**- 2**	**102**
Total	**2 124**	**81**	**- 105**	**- 105**	**1 995**

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2020
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 409	54	- 39	103	1 527
Compléments de retraite	333	19	- 23	- 85	244
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	221	8	- 5	5	229
Total comptabilisé	**1 963**	**81**	**- 67**	**23**	**2 000**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	17	3	0	2	22
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**17**	**3**	**0**	**2**	**22**
Autres engagements	**90**	**12**	**0**	**0**	**102**
Total comptabilisé	**90**	**12**	**0**	**0**	**102**
Total	**2 070**	**96**	**- 67**	**25**	**2 124**

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation [1]	0,0 % à 1,21 %	0,45 % à 0,48 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,0 % à 4,39 %	0,5 % à 4,30 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2020	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2021
Engagements	2 097	13	82	- 1	0	- 9	- 5	- 67	0	- 73	2037
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	570	4	0	0	11	0	17	- 7	0	0	595
Provision	**1 527**	**9**	**82**	**- 1**	**- 11**	**- 9**	**- 22**	**- 60**	**0**	**- 73**	**1 442**

Une variation de plus/moins 25 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 79 M€ / une augmentation de 89 M€ de l'engagement.

Variation de la dette actuarielle	31.12.2019	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2020
Engagements	1 992	14	83	- 1	0	34	54	- 55	0	- 25	2097
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	583	4	0	0	- 10	0	- 4	- 4	0	0	570
Provision	**1 409**	**10**	**83**	**- 1**	**10**	**34**	**58**	**- 51**	**0**	**- 26**	**1 527**

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2020	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2021
Juste valeur des actifs du régime	1 287	14	32	51	- 40	0	- 29	1 315

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2019	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2020
Juste valeur des actifs du régime	1 284	10	- 1	34	- 42	0	2	1 287

	31.12.2021			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	74 %	13 %	0 %	6 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	4 %
Total	**75 %**	**13 %**	**2 %**	**10 %**

	31.12.2020			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	76 %	13 %	0 %	5 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	**77 %**	**13 %**	**2 %**	**8 %**

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne*
Indemnités de fin de carrière Compléments de retraite (art. 39)	16,58

* *Hors entités étrangères du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

17b - Passifs éventuels

Néant hormis les engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (203 M€) et Fonds de garantie des dépôts (289 M€), totalement collatéralisés en trésorerie. Cf note 2b.

NOTE 18 - réserves liées au capital et réserves

18a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2021	31.12.2020
Capital et réserves liées au capital	11 442	11 121
- Capital	11 411	11 090
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	31	31
Réserves consolidées	49 656	46 427
- Réserves réglementées	9	9
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	49 474	46 239
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	169	- 23
- Report à nouveau	173	179
Total	**61 098**	**57 548**

18b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2021	31.12.2020
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 859	1 969
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	25	25
- actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	240	227
- dérivés de couverture (CFH)	- 6	- 11
- risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	- 13	- 19
- Autres	- 473	- 660
Total	**1 632**	**1 531**

* *Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.*

18 c - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31.12.2021	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	80,00 %	37	395	0	15 670	150	- 7	1 327

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

31.12.2020	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	80,00 %	62	364	0	14 572	136	- 10	1 358

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

NOTE 19 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement	**101 302**	**94 703**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 575	1 560
Engagements en faveur de la clientèle	99 727	93 143
Engagements de garantie	**30 905**	**30 947**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 750	5 333
Engagements d'ordre de la clientèle	25 155	25 614
Engagements sur titres	**2 423**	**3 958**
Autres engagements donnés	2 423	3 958

Engagements reçus	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement	**22 537**	**35 606**
Engagements reçus d'établissements de crédit	22 530	35 599
Engagements reçus de la clientèle	7	7
Engagements de garantie	**167 817**	**156 834**
Engagements reçus d'établissements de crédit	63 405	59 874
Engagements reçus de la clientèle	104 412	96 960
Engagements sur titres	**3 805**	**3 645**
Autres engagements reçus	3 805	3 645

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2021	31.12.2020
Actifs donnés en pension	72 098	49 740
Passifs associés	72 484	50 130

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2021	31.12.2020
Titres prêtés	1	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	4 419	5 635
Total	**4 420**	**5 635**

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

2. Notes relatives au compte de résultat

NOTE 20 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2021		31.12.20	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Établissements de crédit & banques centrales[1]	19	88	202	- 263
. Clientèle	11 389	- 2 274	11 459	- 2 471
- dont crédit-bail	745	- 266	689	- 234
- dont obligation locative	0	- 8	0	- 8
. Instruments dérivés de couverture	2 569	- 2 627	2 864	- 2 576
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	470	- 40	625	- 54
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	264	0	380	0
. Titres au coût amorti	43	0	82	0
. Dettes représentées par un titre	0	- 1 287	0	- 1 794
. Dettes subordonnées	0	- 74	0	- 75
Total	**14 754**	**- 6 214**	**15 612**	**- 7 233**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	*11 715*	*- 3 547*	*12 123*	*- 4 603*
Dont intérêts sur passifs au coût amorti		*- 3 547*		*- 4 603*

(1) dont - 777 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 659 millions d'euros en charges au 31/12/2021, et dont - 472 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 266 millions d'euros en charges au 31/12/2020.

NOTE 21 - Commissions

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	17	- 38	22	- 35
Clientèle	2 056	- 47	1 908	- 41
Titres	1 422	- 101	1 212	- 79
dont activités gérées pour compte de tiers	*985*	*0*	*779*	*0*
Instruments dérivés	26	- 10	21	- 11
Change	35	- 2	34	- 2
Engagements de financement et de garantie	158	- 58	101	- 6
Prestations de services	2 641	- 1 236	2 426	- 1 157
TOTAL	**6 355**	**- 1 492**	**5 724**	**- 1 331**

NOTE 22 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de transaction	205	3
Instruments à la juste valeur sur option	- 58	7
Inefficacité des couvertures	- 8	- 15
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 8	- 15
. Variations de juste valeur des éléments couverts	- 38	322
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	30	- 337
Résultat de change	64	- 34
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	1 020	117
Total des variations de juste valeur	**1 223**	**78**

NOTE 23 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs Disponibles à la vente

	31.12.2021	31.12.2020
Dividendes	40	22
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	63	19
Total	**103**	**41**

NOTE 24 - Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur:	5	1
Obligations et TRF	1	1
Total	**5**	**1**

NOTE 25 - Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Primes acquises	**17 217**	**14 564**
Charges des prestations	- 8 792	- 8 945
Variations des provisions	- 5 032	- 1 244
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 5 272	- 4 338
Produits nets des placements	5 780	3 310
Produits nets sur contrats d'assurance	**3 901**	**3 347**
Marge d'intérêt/commissions	- 71	- 57
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1	2
Dont variation de juste valeur	- 6	3
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3	2
Gains ou pertes nets sur actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Produits nets sur actifs financiers	**- 67**	**- 53**
Autres produits nets*	**20**	**- 13**
Produits nets des activités d'assurance	**3 854**	**3 281**

** dont immeubles de placement.*

NOTE 26 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2021	31.12.2020
Produits des autres activités		
. Immeubles de placement*	5	24
- plus values de cession	5	24
. Charges refacturées	113	120
. Autres produits	1 975	2 351
Sous-total	**2 093**	**2 495**
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement*	- 18	- 15
- dotations aux provisions/amortissements	- 18	- 15
. Autres charges	- 875	- 1 119
Sous-total	**- 893**	**- 1 134**
Total net des autres produits et charges	**1 200**	**1 361**

** hors activités d'assurance.*

NOTE 27 - Frais généraux

	31.12.2021	31.12.2020
Charges de personnel	- 7 091	- 6 710
Autres charges	- 4 712	- 4 570
Total	**- 11 803**	**- 11 280**

27 a - Charges de personnel

	31.12.2021	31.12.2020
Salaires et traitements	- 4 417	- 4 294
Charges sociales	- 1 659	- 1 610
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 527	- 400
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 493	- 477
Autres	7	73
Total	**- 7 091**	**- 6 710**

Effectifs moyens

	31.12.2021	31.12.2020
Techniciens de la banque	46 442	47 234
Cadres	36 699	35 960
Total	**83 141**	**83 194**
Dont France	69 854	69 547
Dont étranger	13 287	13 647

27 b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2021	31.12.2020
Impôts et taxes (1)	- 654	- 683
Locations	- 355	- 331
- locations à court terme d'actifs (2)	- 126	- 120
- locations d'actifs de faible valeur/substituables (3)	- 207	- 188
- autres locations	- 22	- 23
Autres services extérieurs	- 2 682	- 2 475
Autres charges diverses	- 109	- 162
Total	**- 3 800**	**- 3 651**

(1) Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de - 276 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2021, contre - 235 millions d'euros en 2020.
(2) inclut l'immobilier en tacite reconduction.
(3) Inclut le matériel informatique.

27 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2021	31.12.2020
Amortissements :	- 908	- 912
- immobilisations corporelles	- 692	- 716
dont droits d'utilisation	- 251	- 249
- immobilisations incorporelles	- 216	- 196
Dépréciations :	- 4	- 7
- immobilisations corporelles	- 3	- 3
- immobilisations incorporelles	- 1	- 4
Total	**- 912**	**- 919**

NOTE 28 - Coût du risque de crédit

	31.12.2021	31.12.2020
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 144	- 323
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 84	- 1 182
- actifs dépréciés (S3)	- 664	- 1 130
Total	**- 892**	**- 2 635**

31.12.2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 663**	**519**				**- 144**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 3	2				- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 537	395				- 142
- dont location financement	- 33	30				- 3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	1				1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 11	11				0
- Engagements donnés	- 112	110				- 2
Pertes attendues à terminaison (S2)	**- 929**	**845**				**- 84**
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 835	716				- 119
- dont location financement	- 47	47				0
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 1	0				- 1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 8	7				- 1
- Engagements donnés	- 85	122				37
Actifs dépréciés (S3)	**- 1 618**	**2 384**	**- 1 264**	**- 312**	**146**	**- 664**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	- 2	0	- 2
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 472	2 150	- 1 127	- 308	146	- 611
- dont location financement	- 23	34	- 15	- 4	1	- 7
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 21	137	- 5	0	0	111
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	- 132	0	0	- 132
- Engagements donnés	- 125	97	0	- 2	0	- 30
Total	**- 3 210**	**3 748**	**- 1 264**	**- 312**	**146**	**- 892**

31.12.2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 825**	**502**				**- 323**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	- 2	2				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 690	390				- 300
- dont location financement	- 36	24				- 12
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 5	5				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 11	11				0
- Engagements donnés	- 117	94				- 23
pertes attendues à terminaison (S2)	**- 1 855**	**673**				**- 1 182**
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 596	618				- 978
- dont location financement	- 71	21				- 50
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	1				1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 3	2				- 1
- Engagements donnés	- 256	52				- 204
Actifs dépréciés (S3)	**- 1 847**	**1 920**	**- 996**	**- 371**	**164**	**- 1 130**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0		0	- 1	0	- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 623	1 741	- 888	- 368	164	- 974
- dont location financement	- 29	31	- 12	- 3	3	- 10
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 128	94	0	0	0	- 34
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 2	2	- 102	0	0	- 102
- Engagements donnés	- 94	83	- 6	- 2	0	- 19
Total	**- 4 527**	**3 095**	**- 996**	**- 371**	**164**	**- 2 635**

NOTE 29 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 1	- 2
. Moins-values de cession	- 30	- 46
. Plus-values de cession	29	44
Gains ou pertes nets sur titres consolidés [1]	1	689
TOTAL	**0**	**687**

(1) Dont impact cession EI Telecom en 2020.

NOTE 30 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2021	31.12.2020
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 847	- 13
TOTAL	**- 847**	**- 13**

Cf. Note 16.

NOTE 31 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2021	31.12.2020
Charge d'impôt exigible	- 1 972	- 1 438
Charge d'impôt différé	15	256
Ajustements au titre des exercices antérieurs	24	15
TOTAL	**- 1 933**	**- 1 167**

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'impôt théorique	28,41 %	32,02 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 2,59 %	- 0,74 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	- 0,40 %	- 5,35 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 0,05 %	0,51 %
Impact du *carry back*	- 0,62 %	0,00 %
Décalages permanents	4,41 %	2,26 %
Autres	1,75 %	- 1,53 %
Taux d'impôt effectif	**30,91 %**	**27,17 %**
Résultat taxable	6 254	4 297
Charge d'impôt	**30,91 %**	**27,17 %**

3. Notes relatives à l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

NOTE 32 - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2021 Mouvements	31.12.2020 Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	135	- 109
Sous-total	***135***	***- 109***
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	- 45	- 25
Autres mouvements	56	78
Sous-total	***11***	***53***
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	6	- 1
Sous-total	***6***	***- 1***
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)		
Reclassement vers le résultat	- 18	- 1
Autres mouvements	- 92	168
Sous-total	***- 110***	***167***
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	6	- 18
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	47	- 70
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	- 16
TOTAL	**98**	**6**

** sur instruments de dettes.*

NOTE 33 - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	135	0	135	- 109	0	- 109
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	14	- 3	11	21	32	53
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 231	121	- 110	182	- 14	168
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	8	- 2	6	- 1	0	- 1
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	9	- 3	6	- 26	7	- 19
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	56	- 9	47	- 108	38	- 70
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	0	3	- 16	0	- 16
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	**- 6**	**104**	**98**	**- 57**	**63**	**6**

4. Note relative aux informations sur les entités structurées non consolidées

Une **entité structurée** est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :
- Véhicules de titrisation (SPV) : le groupe ne détient aucun véhicule de titrisation significatif non consolidé.
- Financements d'actifs : le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

- Organismes de placement collectif ou fonds : le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour celà est rémunéré par des commissions.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.
Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, il est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées par le groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

31.12.2021	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) (*)	Autres entités structurées (**)
Total bilan	377	44 587	2 188
Valeur comptable des actifs financiers (1)	100	49 221	733
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	100	33 207	0

31.12.2020	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) (*)	Autres entités structurées (**)
Total bilan	338	32 603	2 475
Valeur comptable des actifs financiers (1)	88	15 900	881
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	88	3 052	0

(1) Valeur comptable des actifs que l'entité qui publie comptabilise vis-à- vis de ces entités structurées.
(*) Il s'agit principalement d'OPCVM dont le groupe assure la gestion.
(**) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

5. Information sectorielle

Répartition du bilan par activités

En millions d'euros	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Inter activités	Total
31.12.2021	1 301 534	209 174	97 725	39 948	149 194	1 797 575	- 717 084	1 080 491
Total bilan	**72,4 %**	**11,6 %**	**5,4 %**	**2,2 %**	**8,3 %**	**100,0 %**		
31.12.2020	1 226 103	201 438	92 816	35 505	135 245	1 691 107	- 669 498	1 021 610
Total bilan	**72,5 %**	**11,9 %**	**5,5 %**	**2,1 %**	**8,0 %**	**100,0 %**		

Répartition du compte de résultat par activités

31.12.2021	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	13 913	2 340	1 690	1 045	2 006	(1 206)	19 788
Frais généraux	(9 260)	(808)	(447)	(695)	(1 799)	1 206	(11 803)
Résultat brut d'exploitation	**4 653**	**1 532**	**1 243**	**350**	207		**7 985**
Coût du risque	(895)	0	17	(14)	0		(892)
Gains sur autres actifs [1]	(4)	(2)	0	3	(863)		(866)
Résultat avant impôts	**3 754**	**1 530**	**1 260**	**339**	(656)		**6 227**
Impôt sur les sociétés	(1 165)	(436)	(164)	(72)	(96)		(1 933)
Résultat net comptable	**2 598**	**1 094**	**1 096**	**266**	(752)		**4 302**
Intérêts minoritaires	31	1	0	1	3		36
Résultat net part du groupe	**2 567**	**1 093**	**1 096**	**265**	(755)		**4 266**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31.12.2020	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	13 260	1 856	953	893	1 607	(1 035)	17 534
Frais généraux	(8 715)	(759)	(416)	(609)	(1 816)	1 035	(11 280)
Résultat brut d'exploitation	**4 545**	**1 097**	**537**	**284**	(209)		**6 254**
Coût du risque	(2 328)	0	(270)	(35)	(2)		(2 635)
Gains sur autres actifs [1]	71	0	4	18	565		658
Résultat avant impôts	**2 288**	**1 097**	**271**	**267**	354		**4 277**
Impôt sur les sociétés	(798)	(361)	(33)	(59)	84		(1 167)
Résultat net comptable	**1 490**	**736**	**238**	**212**	438		**3 114**
Intérêts minoritaires	38	0	0	3	3		44
Résultat net part du groupe	**1 452**	**736**	**238**	**209**	435		**3 070**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Répartition du bilan par zones géographiques

ACTIF	31.12.2021				31.12.2020			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Caisses, Banques centrales	139 771	14 051	3 323	157 145	118 062	10 534	1 204	129 800
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 340	508	1 061	24 909	27 230	425	3 313	30 968
Instruments dérivés de couverture	2 261	4	6	2 271	3 143	8	6	3 157
Actifs financiers au coût amorti	559 739	62 390	9 671	631 800	529 031	56 734	9 068	594 833
dont prêts et créances sur les établissements de crédit	58 145	1 583	2 463	62 191	56 806	1 314	1 912	60 032
dont prêts et créances sur la clientèle	499 283	58 434	7 208	564 925	470 645	52 808	7 155	530 608
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	35 001	889	6 943	42 833	40 080	1 174	6 873	48 127
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	190 939	3 257	0	194 196	182 411	3 480	0	185 891
Participations dans les entreprises MEE	92	11	110	213	240	3	101	344
PASSIF	**31.12.2021**				**31.12.2020**			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Banques centrales	601	1	3	605	574	1	0	575
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 647	214	631	13 492	15 606	202	934	16 742
Instruments dérivés de couverture	2 854	43	1	2 898	3 335	84	16	3 435
Dettes envers les établissements de crédit	73 534	2 428	7 972	83 934	44 046	1 406	6 325	51 777
Dettes envers la clientèle	476 691	68 617	2 352	547 660	455 959	64 217	1 953	522 129
Dettes représentées par un titre	128 905	4 153	8 667	141 725	139 242	2 551	9 752	151 545

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*

Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31.12.2021				31.12.2020			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	16 053	3 531	204	19 788	13 827	3 503	204	17 534
Frais généraux	- 9 542	- 2 168	- 93	- 11 803	- 9 117	- 2 066	- 97	- 11 280
Résultat brut d'exploitation	6 511	1 363	111	7 985	4 710	1 437	107	6 254
Coût du risque	- 445	- 452	5	- 892	- 1 846	- 752	- 37	- 2 635
Gains sur autres actifs**	- 879	3	10	- 866	644	- 1	14	658
Résultat avant impôts	5 187	914	126	6 227	3 508	684	84	4 277
Résultat net global	3 537	652	113	4 302	2 571	467	75	3 114
Résultat net part du groupe	**3 512**	**642**	**112**	**4 266**	**2 539**	**456**	**75**	**3 070**

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*
*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et pertes de valeur sur écarts d'acquisition.*

6. Autres informations

Note I.1 - Hiérarchie de Juste Valeur des instruments financiers évalués au coût amorti ou au coût au bilan

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2021. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en M€	31.12.2021						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie	Total
Actifs	820 086	801 707	18 379	9 525	241 672	568 890	820 086
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	807 323	788 944	18 379	3 178	235 255	568 890	807 323
Caisse, Banques centrales	157 145	157 145	0	0	157 145	0	157 145
Prêts et créances sur établissements de crédit	63 144	62 191	954		63 144	0	63 144
Prêts et créances à la clientèle	582 199	564 925	17 274		13 309	568 890	582 199
Titres	4 835	4 684	152	3 178	1 657	0	4 835
Placements des activités d'assurance au coût amorti	12 763	12 763	0	6 346	6 417	0	12 763
Prêts et créances	6 417	6 417	0		6 417	0	6 417
Détenus jusqu'à l'échéance	6 346	6 346	0	6 346	0	0	6 346
Passifs	**795 115**	**786 148**	**8 966**	**864**	**521 195**	**273 056**	**795 115**
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	793 626	784 660	8 966	864	519 707	273 056	793 626
Dettes envers les établissements de crédit	84 586	83 934	652		84 586	0	84 586
Dettes envers la clientèle	552 463	547 659	4 804		279 407	273 056	552 463
Dettes représentées par un titre	144 206	141 725	2 482		144 206	0	144 206
Dettes subordonnées	12 371	11 343	1 029	864	11 508	0	12 371
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	**1 488**	**1 488**	**0**	**0**	**1 488**	**0**	**1 488**
Dettes envers les établissements de crédit	639	639	0		639		639
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	849	849	0	0	849	0	849

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note I.2 - Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser 126 millions d'euros hors groupe Crédit Mutuel.

Note I.3 - Informations sur les parties liées

Montants en M€	31.12.2021 Entités consolidées par mise en équivalence	31.12.2020 Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs		
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0
Actifs financiers à la JVCP	**20**	**20**
Actifs financiers au coût amorti	**1 842**	**1 661**
dont comptes ordinaires	*0*	*0*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Actifs divers	**0**	**0**
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	126	148
dont comptes ordinaires	*126*	*148*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes envers la clientèle	17	42
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Intérêts reçus	7	7
Intérêts versés	0	0
Commissions reçues	1	0
Commissions versées	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	8	0
Produits nets des activités d'assurance	- 37	- 27
Autres produits et charges	27	65
PNB	**6**	**45**
Frais généraux	**1**	**1**
Engagements de financement donnés	35	60
Engagements de garantie donnés	0	0
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0

Note I.4 - Rémunérations des dirigeants

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Réintégration sociale	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants*	659	0	14	2	675

** Directeur général, directeur général adjoint.*

Note I.5 - Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 traite des transactions dont les paiements sont fondés sur des actions, notamment vis à vis de membres du personnel en contrepartie des services rendus. Sont exclues du champ d'application, les transactions par lesquelles l'entreprise acquiert des biens représentatifs d'actifs nets lors de regroupements d'entreprises, couvertes par la norme IFRS 3 ainsi que certaines transactions couvertes par les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers (contrats d'achat et de vente d'actifs non financiers)

La norme IFRS 2 définit trois catégories de transactions dont le paiement est fondé sur des actions :
- les transactions réglées en instruments de capitaux propres de l'entité (comme par exemple des actions ou des options sur actions) ;
- les transactions réglées en trésorerie par lesquelles l'entité acquiert des biens ou services en encourant un passif représentant l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs au fournisseur de ces biens ou services, à hauteur de montants basés sur le prix (ou la valeur) des actions de l'entité ou de tout autre instrument de capitaux propres ; et
- les transactions réglées, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie, le choix étant laissé, selon les accords, à l'entité ou au fournisseur de biens ou de services

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits, au compte de résultat et ce tant que la dette n'est pas réglée. Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

AU 31.12.2021	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	18/09/2015	29/11/2017	14/02/2012	15/04/2013	01/04/2014	16/09/2015	16/09/2016	01/07/2017
Période d'exercice	S1 2021	T1 2021	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans					T2 2022
Impact résultat	0,3	- 0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Dettes au bilan	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2

AU 31.12.2021	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	01/11/2017	01/11/2019	01/01/2021	04/09/2017	06/09/2018	06/09/2019	20/12/2019
Période d'exercice	T1 2020 / T1 2023	2022 /2024	2026	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans			
Impact résultat	- 0,2	2,8	- 0,1	- 0,7	0,0	0,0	0,4
Dettes au bilan	0,0	5,1	0,0	4,9	0,0	0,0	1,1

Note I6 - Honoraires CAC

	31.12.2021			
	ERNST & YOUNG et Autres		MAZARS	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,05	85 %	3,04	100 %
Services autres que la certification des comptes*	0,72	15 %	0,01	0 %
Total	**4,77**	**100 %**	**3,04**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	3,59		2,83	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,46		0,20	

** Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2021 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

	31.12.2020			
	ERNST & YOUNG et Autres		MAZARS	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,51	93 %	3,58	100 %
Services autres que la certification des comptes*	0,33	7 %	0,01	0 %
Total	**4,84**	**100 %**	**3,59**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	3,79		3,33	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,72		0,25	

** Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2020 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE CRÉDIT MUTUEL
Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Tour First – TSA 14444
92037 Paris – La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

A l'Assemblée Générale de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 3.1.9.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 3.1.8.6 et 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles.

- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui peuvent conduire, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit le cas échéant, à des dépréciations.

- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note 3.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.
Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 17 mai 2022

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Pierre Masieri Anne Veaute

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Hassan Baaj

Tout savoir sur le groupe Crédit Mutuel :
www.creditmutuel.com

Nous suivre sur les réseaux sociaux :

Photos : Crédit Mutuel - Adobe Stock - Getty images

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL
46, RUE DU BASTION - 75017 PARIS
+ 33 153 488 794

Crédit Mutuel